

Rapport sur la stabilité financière 2016



Rapport sur la stabilité financière 2016

# Table des matières

1	Evaluation globale	4
2	Environnement macroéconomique	7
2.1	Développements clés	7
2.2	Scénarios	9
3	Exposition et résilience	11
3.1	Grandes banques	11
	Evolution de la réglementation	
	en matière d'absorption des pertes	17
3.2	Banques commerciales axées sur	
	le marché intérieur	19
	Risque de taux d'intérêt	27

# 1 Evaluation globale

#### **ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE**

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse est devenu plus difficile au cours des douze derniers mois. A l'échelle internationale, la croissance a ralenti, et la qualité du crédit a globalement diminué. De plus, face à l'incertitude grandissante quant aux perspectives de croissance, les marchés des actions, des obligations et des changes ont connu des phases de forte volatilité. En Suisse, la faiblesse de la demande internationale et la fermeté du franc ont continué à peser sur la croissance. Dans ce contexte, les banques ont vu leurs primes de risque de crédit augmenter dans l'ensemble, et le cours de leurs actions baisser. En outre, les taux d'intérêt à long terme, qui étaient déjà exceptionnellement bas, ont encore reculé. La période prolongée de taux bas comporte des risques pour la stabilité financière mondiale. Des déséquilibres sur les marchés immobiliers sont perceptibles dans plusieurs pays, et les bénéfices des banques subissent des pressions.

Dans son scénario de base, la Banque nationale suisse (BNS) table sur une amélioration de l'environnement économique dans lequel évolue le secteur bancaire suisse. La croissance conjoncturelle se renforce modérément dans la zone euro, mais le chômage demeure élevé dans de nombreux Etats membres. Aux Etats-Unis, la croissance reste robuste. Elle continue de ralentir en Chine, tandis que certaines grandes économies émergentes sont toujours en récession. En Suisse, la reprise se poursuit, et le chômage commence à reculer lentement après avoir atteint un pic au second semestre 2016.

Outre le scénario de base, la BNS recourt à quatre scénarios négatifs pour déterminer la résilience du secteur bancaire face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Le premier scénario négatif décrit une nouvelle aggravation de la crise de la dette dans la zone euro, provoquant des tensions financières et bancaires de grande ampleur, une récession et un nouveau report de la normalisation des conditions monétaires. Le deuxième scénario est celui d'une crise majeure dans les économies émergentes, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990. Dans le troisième scénario, les Etats-Unis entrent dans une profonde récession qui se propage au reste du monde. Le quatrième scénario analyse l'impact d'une normalisation rapide des politiques monétaires à l'échelle mondiale.

## **GRANDES BANQUES**

En 2015, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur dotation en fonds propres. Ce constat

s'applique aussi bien aux ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques qu'aux ratios de levier (*leverage ratios*). Les deux établissements satisfont déjà à la plupart des exigences entièrement mises en œuvre – soit les exigences applicables à partir de début 2019 – de la réglementation suisse *too big to fail* (TBTF1)¹ actuellement en vigueur et du dispositif international de Bâle III en matière de fonds propres.

Sur le plan national et international, des réformes réglementaires en vue de poursuivre l'amélioration de la résilience et de la capacité d'assainissement et de liquidation ont été adoptées ou sont en cours. Au niveau national, le Conseil fédéral a adopté, dans le cadre de la révision de la réglementation too big to fail, des mesures destinées à accroître considérablement les exigences relatives à la capacité d'absorption des pertes des grandes banques, en particulier pour ce qui est du ratio de levier, en plus des mesures concernant la capacité d'assainissement et de liquidation (TBTF2). Ce renforcement des exigences porte à la fois sur les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (going concern) et sur les instruments dits gone concern, qui doivent permettre à une banque de se recapitaliser en cas de menace d'insolvabilité sans recourir au soutien de l'Etat. Avec les nouvelles exigences going concern et gone concern, la Suisse figurera de nouveau parmi les pays les plus avancés pour la réglementation relative à la capacité d'absorption des pertes. Etant donné la taille particulièrement élevée, en comparaison internationale, des deux grandes banques suisses par rapport à l'économie du pays, un tel renforcement des exigences est essentiel. TBTF2 sera applicable à compter du 1er juillet 2016; la période de transition s'étendra jusqu'à fin 2019.

Au niveau international, le Conseil de stabilité financière (CSF) a finalisé, fin 2015, les exigences minimales en matière de capacité totale d'absorption des pertes (ou total loss-absorbing capacity, TLAC) pour les banques d'importance systémique mondiale (global systemically important banks, EBIS<sup>m</sup>). En outre, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire entreprend actuellement des réformes destinées à renforcer les exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques. Elles incluent en particulier une révision complète de l'approche standard et l'introduction de planchers pour les actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets, RWA) calculés selon les modèles internes. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des RWA et par là même à en rétablir la crédibilité. De plus, le Comité de Bâle a confirmé les exigences minimales du dispositif de Bâle III, qui prévoient un ratio de levier d'au moins 3%, et envisage un relèvement de ces exigences pour les EBIS<sup>m</sup>. Les réformes devraient être finalisées et publiées d'ici fin 2016.

<sup>1</sup> TBTF1 désigne la réglementation *too big to fail* initialement adoptée en 2012 pour une phase de transition qui devait durer jusqu'à fin 2018. TBTF1 restera en vigueur jusqu'à fin juin 2016.

A la fin du premier trimestre 2016, les deux grandes banques se conformaient déjà à toutes les exigences TBTF2 initiales, qui seront applicables à partir du 1er juillet 2016. Par contre, ces établissements devront prendre des dispositions supplémentaires afin de satisfaire aux exigences applicables à compter de début 2020, soit après la période de transition, notamment les exigences en termes de ratio de levier et les exigences *gone concern*. En revanche, ils satisfont déjà à la plupart des exigences *going concern* en termes de ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques. Il est toutefois probable que les mesures élaborées par le Comité de Bâle entraînent une augmentation des RWA. Dans la mesure du possible, le calibrage des exigences de la réglementation TBTF2 tient compte de la progression attendue pour les RWA.

Ces réformes, et spécialement l'accroissement des exigences en termes de ratio de levier, amélioreront encore la résilience des grandes banques. Etant donné l'importance systémique de ces établissements, il est nécessaire de renforcer leur résilience, et ce pour deux raisons. Premièrement, le potentiel de pertes des grandes banques demeure substantiel par rapport à leur dotation en fonds propres, que l'on se fonde sur les pertes enregistrées durant la dernière crise financière ou sur les scénarios négatifs utilisés par la BNS. Le potentiel de pertes le plus élevé résulte du scénario de récession aux Etats-Unis, suivi du scénario de crise de la dette dans la zone euro et du scénario de crise dans les économies émergentes. Secondement, les ratios de levier des deux grandes banques suisses se sont certes améliorés en comparaison internationale, mais leurs ratios de levier tier 1 selon Bâle III demeurent inférieurs à la moyenne observée pour les grandes banques actives à l'échelle mondiale.

Par conséquent, la BNS salue et encourage les réformes réglementaires, et continuera à participer activement à leur finalisation. L'ensemble des réformes nationales et internationales constitue une étape décisive pour résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse.

### BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Résilience appropriée malgré un accroissement considérable de l'exposition sur le marché hypothécaire

La croissance du volume des prêts sur le marché hypothécaire suisse a été moins forte en 2015 qu'en 2014. Ce ralentissement est essentiellement dû aux deux grandes banques. Les prix immobiliers ont eux aussi augmenté à un rythme moins soutenu. Pourtant, les déséquilibres sur ces marchés se sont légèrement accentués, en raison de la progression relativement faible de fondamentaux tels que le PIB, l'évolution démographique ou les loyers. Dans ce contexte, les banques axées sur le marché intérieur ont accru de manière substantielle leur exposition en Suisse sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. La croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés par ces banques demeure marquée. En outre, la proportion de nouveaux prêts caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé de même que l'exposition au risque de taux d'intérêt

résultant de la transformation des échéances ont de nouveau augmenté.

Il convient de souligner qu'après avoir affiché une tendance à la baisse pendant sept ans, la marge d'intérêt moyenne de ces banques sur les créances en cours s'est stabilisée à un bas niveau en 2015, bien que les marges sur les éléments du passif² aient glissé davantage dans la zone négative après la décision prise début 2015 par la BNS d'abaisser à -0,75% le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS. Les banques axées sur le marché intérieur ont réagi aux pressions exercées sur leurs marges d'intérêt en accroissant la marge sur les éléments de l'actif³ pour les nouveaux prêts hypothécaires et en augmentant la transformation des échéances pour ceux-ci.

La stabilisation des marges d'intérêt et la rétention de bénéfices ont permis d'éviter une dégradation de la résilience des banques axées sur le marché intérieur par rapport à l'année précédente et de maintenir cette résilience à un niveau approprié malgré l'augmentation des expositions. En effet, premièrement, la dotation de ces banques en fonds propres réglementaires a de nouveau augmenté en 2015. Leurs fonds propres disponibles se sont accrus nettement plus vite que leurs RWA et un peu plus rapidement que la taille de leur bilan. Par conséquent, leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ont augmenté et sont globalement bien supérieurs aux exigences réglementaires. En outre, leurs ratios de levier ont quelque peu progressé par rapport à 2014 et restent historiquement élevés.

Secondement, les résultats des *stress tests* laissent penser que la plupart des banques commerciales axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent de fonds propres suffisant pour absorber les pertes susceptibles de se produire selon les scénarios négatifs considérés. Concernant l'exposition de ces banques aux risques, deux scénarios sont ici particulièrement pertinents: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt. Le scénario de crise de la dette dans la zone euro influe sur les banques essentiellement à travers ses effets sur l'économie suisse et, en conséquence, sur le risque de crédit des banques. Le scénario de choc de taux d'intérêt teste la résilience des banques au cas où un risque de taux d'intérêt se formerait dans leur bilan. D'après les estimations de la BNS, le scénario de crise de la dette dans la zone euro conduirait à un recul marqué du total des bénéfices des banques axées sur le marché intérieur et à des pertes substantielles pour un grand nombre d'entre elles. En revanche, le scénario de choc de taux d'intérêt ne devrait pas entraîner de réduction du total des bénéfices

<sup>2</sup> La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'une autre source de financement pour la même échéance sur le marché des capitaux.

<sup>3</sup> La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un autre actif pour la même échéance sur le marché des capitaux. Pour les nouveaux prêts hypothécaires, la marge sur les éléments de l'actif est définie approximativement comme la différence entre le taux hypothécaire et le taux de swap pour la même échéance.

par rapport au scénario de base. Toutefois, environ la moitié des banques subiraient une baisse du produit net des intérêts, et ce dans une mesure significative pour certaines d'entre elles. Dans les deux scénarios, la grande majorité des banques axées sur le marché intérieur devraient être à même d'absorber ces pertes sans que leur dotation en fonds propres ne descende en dessous des exigences minimales réglementaires.

Si ces résultats laissent globalement penser que l'impact du scénario de choc de taux d'intérêt serait modéré, il convient néanmoins de prendre en considération le caractère non linéaire de l'impact des chocs sur le système bancaire. Cela est particulièrement vrai pour les chocs de taux d'intérêt dans la période actuelle, qui se caractérise par des taux d'intérêt bas ou négatifs. L'impact modéré sur le total des bénéfices dans le scénario de choc de taux d'intérêt reflète le fait que la réduction des marges résultant de la transformation des échéances<sup>4</sup> serait plus que compensée par l'effet positif du rétablissement des marges sur les éléments du passif. Cependant, dans le cas d'importants chocs de taux d'intérêt, la réduction des marges résultant de la transformation des échéances ferait plus que neutraliser, pour un grand nombre de banques, l'effet positif du rétablissement des marges sur les éléments du passif.

Les résultats des *stress tests* et l'existence de non-linéarités dans l'impact des chocs soulignent l'importance pour les banques de détenir un excédent de fonds propres substantiel dans la situation actuelle, laquelle se caractérise par des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier ainsi que par des taux d'intérêt exceptionnellement bas. Il y a lieu de maintenir cet excédent de fonds propres à l'avenir. Par conséquent, lorsque les banques définissent leurs plans en matière de fonds propres et leur politique en matière de prêts ou de risque de taux d'intérêt, elles doivent s'assurer qu'elles sont à même d'absorber les pertes qui pourraient découler d'importants chocs négatifs.

La politique des banques en matière de prêts et de risque de taux d'intérêt mérite une attention particulière Les risques pour la stabilité financière qui découlent des marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel ainsi que du bas niveau des taux d'intérêt pourraient continuer de croître.

Premièrement, en cas de faible progression des fondamentaux, une expansion en Suisse des marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel, même légère, pourrait entraîner une accentuation des déséquilibres sur ces marchés. Deuxièmement, en l'absence d'une normalisation des taux d'intérêt, les prix sur le marché de l'immobilier résidentiel, en particulier dans le segment

La Banque nationale continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'à la propension au risque des banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, la BNS continuera d'examiner régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

des objets de rendement, resteront soumis à de fortes pressions à la hausse dans le proche avenir. Une nouvelle hausse des prix augmenterait le risque d'une correction substantielle sur le marché immobilier en cas de relèvement ultérieur des taux d'intérêt. Enfin, la pression à la baisse sur les marges d'intérêt de ces banques reste élevée. Cette pression pourrait inciter les banques à prendre davantage de risques dans l'octroi de prêts hypothécaires. Elles seraient ainsi encore plus exposées à d'importants chocs de taux d'intérêt et à une correction à moyen terme sur les marchés hypothécaire et immobilier.

<sup>4</sup> La marge résultant de la transformation des échéances est la différence entre, d'une part, le taux d'intérêt que l'on obtiendrait sur le marché des capitaux pour un autre placement de même échéance que l'élément de l'actif et, d'autre part, les coûts résultant d'une autre source de financement de même échéance que l'élément du passif sur le marché des capitaux.

# Environnement macroéconomique

## 2.1 DÉVELOPPEMENTS CLÉS

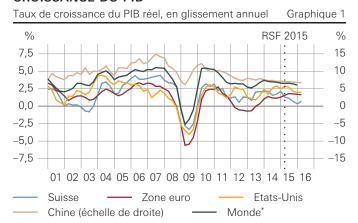
L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse est devenu plus difficile au cours des douze derniers mois. La qualité du crédit a globalement diminué sur fond de ralentissement de la croissance économique à l'échelle internationale. De plus, face à l'incertitude grandissante quant aux perspectives de croissance mondiale, les marchés des actions, des obligations et des changes ont connu des phases de forte volatilité. Dans ce contexte, les banques ont vu leurs primes de risque de crédit augmenter dans l'ensemble, et le cours de leurs actions baisser. En outre, les taux d'intérêt à long terme, qui étaient déjà exceptionnellement bas, ont encore reculé. La période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques pour la stabilité financière mondiale. Des déséquilibres sur les marchés immobiliers sont perceptibles dans plusieurs pays, et les bénéfices des banques subissent des pressions.

Ralentissement de la croissance économique: la croissance économique a ralenti durant les douze derniers mois, tant dans les pays avancés que dans les marchés émergents. Parmi les principales économies, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine ont été touchés (voir graphique 1). Dans la zone euro, la conjoncture s'est par contre quelque peu renforcée. En Suisse, la faiblesse de la demande internationale et la force du franc ont continué à peser sur la croissance.

Détérioration de la qualité du crédit: la qualité du crédit s'est globalement dégradée. Alors que celle des ménages s'est marginalement améliorée, la qualité du crédit souverain a modérément diminué et celle des entreprises, considérablement baissé. Dans les grandes économies émergentes telles que le Brésil, les primes de risque sur les obligations souveraines ont encore augmenté et atteignent des niveaux historiquement élevés (voir graphique 2). La progression de ces primes est principalement portée par la dégradation des perspectives de croissance, la baisse des cours des matières premières et l'accentuation de l'incertitude politique. Dans la zone euro, les primes de risque sur les obligations souveraines des grands Etats membres du Sud sont restées stables, excepté celles du Portugal, qui ont affiché une hausse, reflétant l'incertitude politique et les vulnérabilités du secteur bancaire. Les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat se sont creusés dans l'ensemble (voir graphique 3), et le rapport entre les abaissements et l'ensemble des changements des notations a augmenté tant en Europe qu'aux Etats-Unis (voir graphique 4), ce qui indique une dégradation de la qualité du crédit. Le secteur de l'énergie a été particulièrement touché. De plus, dans les grands Etats membres du Sud de la zone euro, les ratios des créances en souffrance par rapport à l'ensemble des créances se maintiennent à des niveaux historiquement élevés, malgré quelques récentes améliorations en Espagne et des signes de stabilisation en Italie. Parallèlement aux développements internationaux décrits ci-avant, la qualité du crédit des entreprises s'est aussi détériorée en Suisse, comme l'attestent par exemple l'accroissement des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat ou la hausse du nombre des défauts d'entreprises.

Volatilité sur les marchés boursiers: sur fond d'incertitude grandissante quant aux perspectives de croissance mondiale, les cours des actions ont nettement baissé entre août 2015 et février 2016 sur les principaux marchés (voir graphique 5). L'inquiétude des investisseurs au sujet,

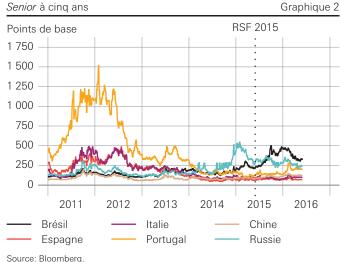
# CROISSANCE DU PIB



<sup>\*</sup> Etats-Unis, zone euro, Royaume-Uni, Japon, Chine, Corée du Sud, Inde, Brésil et Russie

Sources: BNS, Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et Thomson Reuters Datastream.

#### PRIMES DES CDS SOUVERAINS



notamment, de la croissance en Chine s'est traduite par un mouvement de baisse particulièrement fort sur les marchés boursiers asiatiques. Les marchés des actions ont connu des phases de forte volatilité, dont les pics ont atteint des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis 2011.

A partir de mi-février 2016, ils ont cependant compensé une partie de leurs pertes, voire presque l'intégralité de celles-ci dans le cas des Etats-Unis. Le ratio cours/bénéfices corrigé des variations conjoncturelles (une méthode fréquemment utilisée pour évaluer les actions) est actuellement proche ou en dessous de sa moyenne de long terme pour les principaux marchés¹.

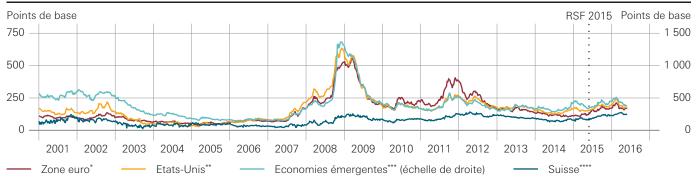
Turbulences dans le secteur bancaire à l'échelle mondiale: les banques ont été particulièrement touchées par la détérioration globale de la qualité du crédit et par la volatilité des marchés financiers. Début 2016, les cours des actions bancaires ont connu une forte baisse, qui a été nettement plus marquée que celle du marché dans son ensemble (voir graphique 6). En outre, les primes de risque des banques ont augmenté à l'échelle mondiale, reflétant une nouvelle fois des inquiétudes parmi les acteurs du marché au sujet de la résilience des banques (voir graphique 7). La progression des primes de risque était spécialement prononcée pour les banques des Etats membres du Sud de la zone euro, ce qui indique que ces dernières sont encore perçues comme étant plus vulnérables à une dégradation de l'environnement économique et financier.

Nouveau recul des taux d'intérêt: dans l'ensemble, les taux d'intérêt, qui se situaient déjà à des niveaux historiquement bas, ont continué de baisser au cours des douze derniers mois, à l'exception des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis, qui ont augmenté. Dans plusieurs pays européens et au Japon, les taux d'intérêt à long terme

### **ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE LES OBLIGATIONS**

Ecarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat

Graphique 3



- \* Euro Aggregate Corporate (investment grade, à 7-10 ans, libellées en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
- " US Corporate (investment grade, à 7-10 ans, libellées en dollars des Etats-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
- \*\*\* Emerging Market Corporate (libellées en dollars des Etats-Unis et en euros), écart de rémunération corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, Bank of America Merrill Lynch.

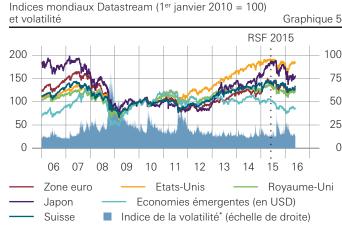
#### PROPORTION DES ABAISSEMENTS DES NOTATIONS

Proportion des abaissements des notations par rapport à l'ensemble des changements des notations dans le secteur non financier, moyenne mobile sur quatre trimestres Graphique 4



<sup>\*</sup> UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande. Sources: Bloomberg et Moody's.

#### **INDICES BOURSIERS**



<sup>\*</sup> L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500. Source: Thomson Reuters Datastream.

<sup>1</sup> Sur la base d'une moyenne du ratio sur 40 ans. Les données de long terme pour les Etats-Unis, lesquelles couvrent plus de cent ans, indiquent que le ratio cours/bénéfices actuel est nettement supérieur à sa moyenne historique.

<sup>\*\*\*\*</sup> Rendements des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS. Sources: BNS et Thomson Reuters Datastream.

s'inscrivent à des niveaux proches ou en dessous de zéro (voir graphique 8). La période prolongée de taux d'intérêt très bas pourrait inciter les investisseurs à sous-estimer la possibilité d'un relèvement à moyen terme des taux d'intérêt. L'expérience montre que les taux d'intérêt peuvent se normaliser rapidement et de manière imprévisible. En outre, ils peuvent sensiblement dépasser leurs moyennes de long terme durant le processus de normalisation.

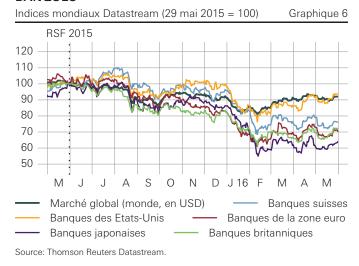
Tendance à la hausse sur les marchés immobiliers: dans un environnement de taux d'intérêt très bas, la plupart des marchés immobiliers ont eu tendance à progresser durant les douze derniers mois, et dans plusieurs pays européens, des signes indiquent des déséquilibres. Les marchés immobiliers européens ont en général enregistré une reprise, malgré une dynamique plus lente observée dans les Etats membres du Sud. Le ratio prix/loyer révèle toujours des déséquilibres dans plusieurs pays européens, notamment au Royaume-Uni et en France (voir

graphique 9). Dans le même temps, aux Etats-Unis, les prix immobiliers ont augmenté modérément et un peu plus rapidement que les loyers. En Suisse, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier se sont légèrement accentués (voir chapitre 3).

### 2.2 SCÉNARIOS

Afin de prendre en compte les différentes sources de risque pour le secteur bancaire suisse, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour refléter les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable en fonction des informations disponibles actuellement. Les scénarios négatifs sont conçus, quant à eux, en vue de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Les quatre scénarios négatifs sont axés sur les risques macroéconomiques et financiers; ils n'intègrent pas les

# INDICES BOURSIERS: MARCHÉ GLOBAL ET BANQUES

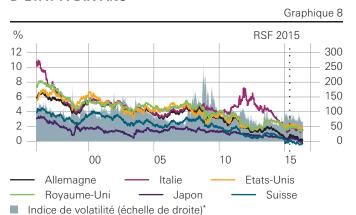


# **MOYENNES DES CDS**



Sources: Bloomberg et BNS.

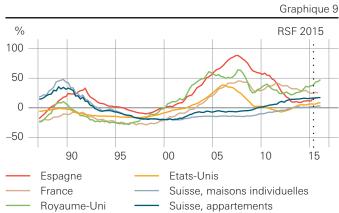
# TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À DIX ANS



<sup>\*</sup> L'indice utilisé est le MOVE Index, qui mesure la volatilité implicite des options sur titres du Trésor américain.

Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Datastream.

# RATIO PRIX/LOYER: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE DE LONG TERME\*



\* La moyenne est calculée sur la période 1970 à 2015 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles. Pour la Suisse, les prix de l'offre sont utilisés. Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Reuters Datastream et Wüest & Partner. risques opérationnels et juridiques pour les banques. Cela tient au fait que la matérialisation de risques opérationnels ou juridiques ne dépend guère du scénario économique sous-jacent. L'impact des différents scénarios sur le secteur bancaire suisse est évalué en termes de potentiel de pertes et de résilience des banques dans le chapitre 3.

### Scénario de base

Dans le scénario de base, l'environnement économique dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'améliore. Dans la zone euro, la croissance économique se renforce modérément, mais le chômage demeure élevé dans de nombreux Etats membres. Aux Etats-Unis, la croissance reste robuste. Elle continue de ralentir en Chine, tandis que certaines grandes économies émergentes sont toujours en récession. En Suisse, la reprise se poursuit, et le chômage commence à reculer lentement après avoir atteint un pic au second semestre 2016.

### Scénarios négatifs

Crise de la dette dans la zone euro: dans la zone euro, la crise de la dette s'intensifie à nouveau. Les primes de risque sur les obligations des Etats membres du Sud accusent une hausse brutale, provoquant des tensions financières et bancaires de grande ampleur. La confiance s'érode, et une profonde récession en provenance des Etats membres du Sud s'étend au reste de l'Europe. Les tensions qui pèsent sur le secteur bancaire et les marchés financiers dans la zone euro se propagent aux Etats-Unis et à la Suisse, déclenchant une chute des cours des actions et une augmentation des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat. Dans ce contexte, la normalisation des conditions monétaires est reportée. La gravité de ce scénario s'inspire de la crise financière mondiale de 2008-2009, mais elle est axée sur des tensions extrêmes au sein du système bancaire dans la zone euro. En Suisse, la récession est plus profonde qu'en 2009 et conduit à une forte baisse des prix de l'immobilier résidentiel et commercial. Ce scénario est semblable au scénario de crise de la dette dans la zone euro décrit dans l'édition 2015 du Rapport sur la stabilité financière.

Crise dans les économies émergentes: une crise majeure, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990, éclate dans les économies émergentes. Les écarts de rendement sur les marchés obligataires accusent une hausse abrupte, et les marchés boursiers s'écroulent. La détérioration notable des conditions financières entraîne une nette contraction de la croissance économique dans ces pays; les taux de défaut sur les dettes des entreprises et des ménages s'accroissent substantiellement, provoquant un repli du crédit bancaire. Les tensions financières se propagent aux économies avancées, y compris à la Suisse, et les marchés des actions de ces pays s'effondrent. Cette évolution affecte les conditions de refinancement interbancaire à court terme. Les économies avancées traversent une récession modérée. Ce scénario est semblable au scénario de crise dans les économies émergentes décrit dans l'édition 2015 du Rapport sur la stabilité financière.

Récession aux Etats-Unis: les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le chômage atteint un niveau historique aux Etats-Unis, et les taux d'intérêt à court terme passent dans la zone négative. Dans le pays, les tensions financières s'accentuent fortement tandis que les prix immobiliers et les cours des actions chutent. Cette évolution a également des conséquences majeures dans le reste du monde. La Suisse, l'Europe et le Japon entrent en récession, et les économies émergentes enregistrent un ralentissement marqué de leur croissance. Les caractéristiques de ce scénario sont semblables à celles du scénario très défavorable (severely adverse scenario) retenu en 2016 par la Réserve fédérale des Etats-Unis dans son stress test².

Choc de taux d'intérêt: les autorités monétaires surestiment le potentiel de production mondial. La politique monétaire étant trop expansionniste, des pressions inflationnistes se forment. Les banques centrales relèvent les taux d'intérêt rapidement et de manière substantielle afin de ramener l'inflation au niveau visé. La croissance économique ralentit de ce fait sensiblement; les cours des actions et les prix de l'immobilier reculent.

<sup>2</sup> Pour une description du scénario de la Réserve fédérale, voir www.federalreserve.gov/newsevents/press/bcreg/20160128a.htm.

# Exposition et résilience

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers se dégradent. Les pertes qui peuvent en résulter dépendent du scénario pris en compte et de l'exposition des banques. Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les banques détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce y compris en cas de scénario très défavorable.

La BNS analyse la résilience du secteur bancaire suisse en évaluant le potentiel de pertes dans les scénarios décrits à la section 2.2, puis en comparant ce potentiel aux fonds propres des banques. Elle procède à cette analyse séparément pour les grandes banques et pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur.

#### 3.1. GRANDES BANQUES

Durant l'année passée, les deux grandes banques suisses ont continué d'améliorer leur dotation en fonds propres. A la fin du premier trimestre 2016, elles satisfaisaient déjà à la plupart des exigences entièrement mises en œuvre - soit les exigences applicables à partir de début 2019 – de la réglementation suisse too big to fail (TBTF1) actuellement en vigueur et du dispositif international de Bâle III en matière de fonds propres. Toutefois, dans le cadre de la réglementation too big to fail révisée (TBTF2), elles devront prendre des mesures afin de satisfaire aux exigences applicables à partir de début 2020. TBTF2 sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, avec une période de transition jusqu'à fin 2019. La réglementation révisée et les réformes internationales actuelles renforceront encore la résilience des grandes banques. En raison de l'importance systémique de ces dernières, ce renforcement est essentiel.

La section suivante décrit l'exposition et le potentiel de pertes des grandes banques suisses. Elle est suivie d'une évaluation des fonds propres réglementaires, de l'appréciation de la situation par le marché et d'une estimation de la résilience des grandes banques.

## 3.1.1 EXPOSITION ET IMPACT DES SCÉNARIOS

L'évaluation du potentiel de pertes se base sur les risques auxquels les grandes banques sont exposées et sur l'analyse de la sensibilité de cette exposition à une combinaison de chocs envisagés dans chaque scénario. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs et illustrés à l'aide de données publiées relatives à l'exposition et au bilan. Cette approche tient compte, en particulier, du fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition au risque et la sensibilité

aux chocs entraînés par cette dernière. L'exposition au risque et la sensibilité aux chocs utilisés pour calculer le potentiel de pertes ne peuvent être publiés, car ils reposent sur des données confidentielles des banques.

Les deux grandes banques communiquent leurs propres estimations en matière de risques; celles-ci ne peuvent toutefois pas être comparées au potentiel de pertes estimé par la BNS. En effet, soit il s'agit de mesures statistiques qui ne se basent pas sur des scénarios, soit la gravité du scénario de crise retenu n'est pas précisée.

Pour ce qui est de la mesure statistique du potentiel de pertes, le Credit Suisse a publié un risque de position (position risk) de 21 milliards de francs¹ (35 milliards si l'on inclut le risque opérationnel et d'autres risques), et UBS, des fonds propres économiques (risk-based capital, RBC) de 31 milliards². Ces deux valeurs reposent sur des méthodes différentes et ne sont donc pas directement comparables.

#### Potentiel de pertes substantiel sur les prêts

D'après les *stress tests* de la BNS, le potentiel de pertes des grandes banques demeure substantiel dans les scénarios négatifs. C'est dans le scénario de récession aux Etats-Unis qu'il est le plus élevé, suivi de celui d'une crise de la dette dans la zone euro et de celui d'une crise dans les économies émergentes. En général, le potentiel de pertes découle principalement de prêts aux Etats-Unis ou en Suisse, des risques de contrepartie résultant de produits dérivés et de cessions temporaires de titres, ainsi que de positions en actions et en obligations. Indépendamment des scénarios retenus, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

Prêts accordés aux Etats-Unis: le scénario de récession aux Etats-Unis comprend une dégradation de la qualité du crédit qui entraînerait, pour les grandes banques, des pertes substantielles sur les prêts aux entreprises. Fin 2015, les grandes banques détenaient des créances non gagées sur le secteur privé aux Etats-Unis (hors banques) pour un total d'environ 70 milliards de francs³. Depuis le dernier Rapport sur la stabilité financière, une attention accrue a été portée à l'exposition dans le secteur de l'énergie. A l'échelle de toute l'Amérique du Nord, l'exposition nette des grandes banques découlant des prêts accordés à des entreprises pétrolières et gazières totalisait 12 milliards de francs à la fin du premier trimestre 2016<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Source: rapport pour le premier trimestre 2016. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (economic capital model). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,97%.

<sup>2</sup> Source: rapport pour le premier trimestre 2016. UBS calcule les fonds propres économiques sur la base de son outil d'analyse statistique des risques. Les chiffres afférents aux fonds propres économiques correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,90%.

<sup>3</sup> Source: BNS. Outre les créances sur les entreprises, ce chiffre comprend les créances sur les ménages. Les créances non gagées peuvent comprendre des actifs de négoce et d'autres actifs liquides présentant un risque relativement faible

<sup>4</sup> Source: présentation des résultats du premier trimestre 2016 des grandes banques.

Prêts accordés en Suisse: une dégradation de la qualité du crédit en Suisse, telle qu'elle est décrite dans le scénario de récession aux Etats-Unis et dans celui de la crise de la dette dans la zone euro, pourrait générer des pertes substantielles pour les deux grandes banques, dues à des amortissements et à des défauts de paiement. Fin 2015, l'encours des prêts accordés par celles-ci à des clients domiciliés en Suisse se montait à 309 milliards de francs, dont 261 milliards pour les prêts hypothécaires<sup>5</sup>.

Contreparties: le scénario de crise de la dette dans la zone euro et celui d'une récession aux Etats-Unis pourraient se traduire par des pertes substantielles du fait de l'exposition au risque de contrepartie. Cette exposition résulterait de transactions sur produits dérivés et sur les cessions temporaires de titres. Fin 2015, l'exposition brute des grandes banques au risque de contrepartie, définie selon les dispositions en vigueur, s'élevait au total à 258 milliards de francs, hors garanties et couvertures<sup>6</sup>.

Actions et obligations: une chute marquée des cours boursiers à l'échelle mondiale et une forte hausse des écarts de rendement des obligations pourraient, selon l'efficacité de la couverture, entraîner des pertes substantielles. Fin 2015, l'encours brut en actions et en obligations d'entreprises du portefeuille de négoce des grandes banques s'inscrivait à 172 milliards de francs au total<sup>7</sup>. Ces placements sont en partie couverts par des positions sur dérivés. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur du potentiel de pertes, un risque de position sur actions et obligations représentant environ 22% de son risque de position total<sup>8</sup>.

# 3.1.2 RÉSILIENCE

L'analyse de la résilience est axée sur deux variables définies dans la réglementation *too big to fail* suisse: les fonds propres *going concern*, c'est-à-dire pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, et les instruments *gone concern*, qui, en cas de risque d'insolvabilité, doivent permettre une recapitalisation sans aide de l'Etat. Ce but est atteint en faisant absorber les pertes par des fonds de tiers prévus à cet effet ou en convertissant ceux-ci en fonds propres.

Sur le plan national et international, des réformes réglementaires ont été adoptées ou sont en cours en vue de continuer à renforcer la résilience et la capacité d'assainissement et de liquidation. En mai 2016, le Conseil fédéral a révisé la réglementation *too big to fail* de 2012 (TBTF1). En plus de mesures en matière d'assainissement et de liquidation, cette révision (TBTF2) définit des exigences plus élevées en termes de capacité d'absorption des pertes, mais aussi des ajustements portant sur les exigences de qualité applicables aux instruments éligibles.

Au niveau international, le CSF a finalisé, fin 2015, les exigences minimales en matière de TLAC pour les EBIS<sup>m</sup>. Le Comité de Bâle a redéfini les normes applicables au ratio de levier et poursuit les réformes relatives aux exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques. Ces réformes nationales et internationales sont expliquées plus en détail dans l'encadré sur l'évolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes (pages 17 et 18).

### Nouvelle amélioration de la dotation en fonds propres

Durant les douze derniers mois, les grandes banques suisses ont continué à améliorer leur capitalisation (voir tableau 1), en termes tant de ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques que de ratios de levier. Entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques du Credit Suisse et d'UBS – mesurés par les fonds propres pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité (réglementation TBTF19) – ont progressé respectivement de près de 10% pour atteindre 14,2% et de 13% pour atteindre 16,8%. Pendant la même période, les ratios de levier tier 1 selon Bâle III ont augmenté de plus de 20% pour s'établir à 4,4% pour le Credit Suisse et à 4,1% pour UBS.

L'amélioration des *ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques* tient essentiellement à la constitution de fonds propres, résultant d'une augmentation de capital pour le Credit Suisse et de l'émission d'instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé pour UBS. L'augmentation des ratios de levier s'explique à la fois par la constitution de fonds propres et par l'important recul – de l'ordre de 10% – de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier (*total leverage ratio exposure*, ci-après exposition globale) des deux grandes banques.

A la fin du premier trimestre 2016, les deux grandes banques satisfaisaient à toutes les exigences TBTF1 entièrement mises en œuvre et se conformaient déjà à toutes les exigences transitoires TBTF2, qui sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Pendant la période de transition, qui s'étend jusqu'à fin 2019, les banques ont le droit de recourir à une clause d'antériorité (*grandfathering*) pour les instruments de fonds propres conditionnels (CoCos) existants, qui seront donc considérés comme des fonds propres *going concern*. Si l'on tient compte des instruments de fonds propres conditionnels concernés par la clause d'antériorité, le ratio de levier *going concern* se monte à 5,1% pour le Credit Suisse et à 5,4% pour UBS. De même, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques *going concern* s'élèvent à respectivement 17,5% et 22,7% (voir tableau 1)<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Source: BNS.

Source: UBS, Annual Report, 2015; Credit Suisse, Basel III – Pillar 3 – disclosures, décembre 2015.

<sup>7</sup> Source: rapports annuels 2015.

<sup>8</sup> Source: rapport pour le premier trimestre 2016. Etant donné que le Credit Suisse ne communique aucune ventilation du risque total de position basée sur un niveau de confiance de 99,97%, on utilise ici la ventilation du risque de position publiée par le Credit Suisse, basée sur un niveau de confiance de 99%.

<sup>9</sup> Ces fonds propres comprennent les fonds propres de base CET1 et les fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé.

<sup>10</sup> A compter du 1er juillet 2016, les grandes banques doivent satisfaire à des exigences *going concern* de 3% (ratio de levier) et de 10,75% (ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques) ainsi qu'à des exigences *gone concern* de 1% (ratio de levier) et de 3,5% (ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques). Etant donné qu'elles peuvent utiliser des instruments *going concern* en plus des montants requis pour satisfaire aux exigences *gone concern*, les grandes banques remplissent déjà les exigences transitoires applicables à compter du 1er juillet 2016.

# RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Mise en œuvre complète Tableau 1

	Credit Sui	sse		UBS	UBS		
	T1 2015 (état RSF 2015)	T1 2016	Exigences applicables dès 2019/2020	T1 2015 (état RSF 2015)	T1 2016	Exigences applicables dès 2019/2020	
Ratios selon TBTF1 (en %)							
Ratio de fonds propres going concern selon TBTF1	13,0	14,2	13,0	14,9	16,8	13,0	
Ratio de fonds propres totaux selon TBTF1	16,3	17,5	18,1	20,6	22,7	17,5	
Ratio de levier <i>going concern</i> selon TBTF1	3,4	4,1	3,1	3,2	4,0	3,1	
Ratio de levier total selon TBTF1	4,2	5,1	4,3	4,5	5,4	4,2	
Ratios selon TBTF2 (en %) *							
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> selon TBTF2	-	13,3	14,3	-	16,4	14,3	
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2 **	_	9,6	14,3	_	9,5	14,3	
Ratio de levier going concern selon TBTF2	_	3,9	5,0	_	3,9	5,0	
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2 **	_	2,8	5,0	_	2,2	5,0	
Ratios selon TBTF2 (avec application de la clause d´antériorité, en %) ***							
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> selon TBTF2	-	17,5	14,3	_	22,7	14,3	
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2	_	5,4	14,3	_	3,2	14,3	
Ratio de levier <i>going concern</i> selon TBTF2	-	5,1	5,0	_	5,4	5,0	
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2	-	1,6	5,0	-	0,8	5,0	
Ratios selon Bâle III (en %)							
Ratio de fonds propres de base CET1 selon Bâle III	10,0	11,4	8,5	13,7	14,0	8,0	
Ratio de levier tier 1 selon Bâle III	3,6	4,4	3,0	3,4	4,1	3,0	
Niveaux (en milliards de francs)							
Fonds propres de base CET1 selon TBTF	28,1	31,7	_	29,6	29,9	_	
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (HT CoCos)	8,9	8,3	-	2,6	6,1	_	
dont fonds propres de base supplémentaires tier 1	6,2	5,7	_	1,7	5,2	<u> </u>	
dont fonds propres de base tier 2	2,7	2,6	_	0,9	0,9	_	
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCos)	9,2	9,2	-	12,3	12,6	-	
dont fonds propres de base supplémentaires tier 1	5,1	5,0	_	2,3	2,4		
dont fonds propres de base tier 2	4,1	4,2	-	10,0	10,2	_	
Instruments de bail in	_	15,3	_	_	6,9	_	
RWA selon TBTF	284	281	-	216	214	_	
Exposition globale selon TBTF	1 103	970	-	991	906	i –	

<sup>\*</sup> Selon l'approche de mise en œuvre complète. D'après cette approche, les exigences quantitatives et qualitatives finales, soit les exigences quantitatives applicables à partir de début 2020 et les exigences en matière de qualité du crédit sans application de la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence, les fonds propres going concern selon TBTF2 se composent ici des fonds propres de base CET1 et des fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité AT1, tandis que les instruments gone concern selon TBTF2 comprennent les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité du crédit sans application de la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence, les fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité au crédit sans application de la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence, les étables à la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence, les étables à la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence, les étables à la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte. En conséquence de la clause d'antériorité (voir note\*\*\*), sont prises en compte de la clause d'antériorité (voir note\*\*), sont prises en compte d'

Sources: présentations et rapports trimestriels des grandes banques.

<sup>\*\*</sup> Les exigences gone concern applicables aux deux grandes banques, soit 5% pour le ratio de levier et 14,3% pour les actifs pondérés en fonction des risques, peuvent être allégées dans deux cas: si la banque détient des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas en vue de satisfaire à ces exigences ou secondement, si la FINMA décide d'alléger ces exigences. Pour plus de détails, voir l'encadré sur l'évolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes, pages 17 et 18.

<sup>\*\*\*</sup> Selon la clause d'antériorité, tous les fonds propres conditionnels peuvent être comptabilisés comme fonds propres *going concern* jusqu'à échéance ou jusqu'au moment du premier appel de fonds. Cependant, pour les fonds propres conditionnels de qualité tier 2, une telle comptabilisation est uniquement permise jusqu'à fin 2019 au plus tard (voir art. 148 de l'ordonnance sur les fonds propres). Tous les fonds propres conditionnels existant actuellement sont donc comptabilisés comme fonds propres *going concern*.

Les deux grandes banques satisfaisaient également aux exigences entièrement mises en œuvre de la réglementation TBTF1 et du dispositif international de Bâle III en matière de fonds propres, à une exception près<sup>11</sup>. Pour se conformer à la réglementation TBTF2, les grandes banques devront toutefois prendre des mesures – en particulier pour satisfaire aux exigences en matière de ratio de levier et aux exigences *gone concern* (voir tableau 1)<sup>12</sup>.

Pour satisfaire aux *exigences going concern en matière de ratio de levier* selon la réglementation TBTF2 entièrement mise en œuvre, chacune des deux grandes banques a besoin de fonds propres *going concern* supplémentaires d'environ 10 milliards de francs – si leur exposition globale demeure constante. Les deux grandes banques pourraient remplir une grande partie de ces exigences en émettant des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé, puisque toutes deux satisfont déjà pratiquement à l'exigence de fonds propres CET1 de 3,5%.

La nécessité de prendre des mesures est actuellement la plus élevée pour les *exigences gone concern*, lesquelles ont été sensiblement renforcées de concert avec les exigences minimales internationales TLAC. En supposant ici aussi que l'exposition globale demeure constante et hors réductions possibles des *exigences gone concern* – telles qu'allègements accordés par la FINMA ou réductions induites par la détention de CoCos à seuil de déclenchement bas en vue de

11 A la fin du premier trimestre 2016, le Credit Suisse ne remplissait pas encore pleinement l'exigence du dispositif TBTF1 entièrement mis en œuvre concernant le ratio de fonds propres totaux pondérés en fonction des risques (voir tableau 1). 12 Dans le présent rapport, on entend par exigences entièrement mises en œuvre les exigences quantitatives (fondées sur les parts de marché et la taille actuelles des banques) et qualitatives «finales». Dans le cadre de la réglementation TBTF2, il s'agit des exigences quantitatives applicables à partir de début 2020 et des exigences en matière de qualité des fonds propres sans application de la clause d'antériorité (grandfathering). En conséquence, dans le cadre des exigences entièrement mises en œuvre mentionnées dans le présent rapport, les fonds propres going concern selon TBTF2 se composent des fonds propres de base CET1 et des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité AT1, tandis que les instruments gone concern selon TBTF2 comprennent les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas et les instruments de bail in

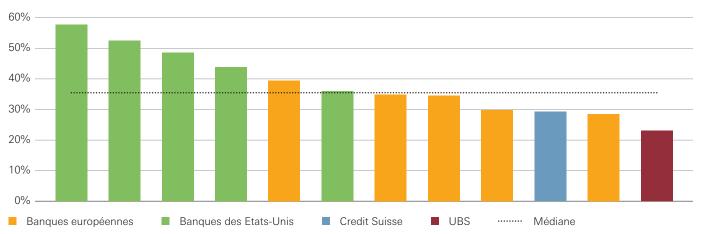
remplir ces exigences –, chacune des deux banques devrait avoir à émettre des instruments *gone concern* pour un montant compris entre 20 et 25 milliards de francs, ou remplacer les instruments de dette arrivant à échéance par des instruments de *bail in*<sup>13</sup>.

UBS remplit déjà *l'exigence going concern en matière de* ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques, tandis que le Credit Suisse est sur le point de le faire. Il est toutefois probable que les mesures élaborées par le Comité de Bâle – qui incluent l'introduction de planchers pour les RWA calculés selon l'approche standard révisée – entraînent une augmentation des RWA<sup>14</sup>. Ces mesures visent à réduire la variabilité des RWA calculés afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. A l'échelle internationale (voir graphique 10), les deux grandes banques font partie des établissements affichant la densité RWA (rapport entre les RWA et l'exposition globale) la plus faible. De plus, les informations supplémentaires publiées par les grandes banques suggèrent que leurs RWA calculés selon leurs modèles internes respectifs sont également bas en comparaison avec les RWA calculés selon l'approche standard actuelle<sup>15</sup>.

# COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA DENSITÉ RWA

Ratio entre les fonds propres pondérés en fonction des risques et l'exposition globale, T4 2015

Graphique 10



Sources: rapports trimestriels et déclarations auprès de la SEC (10-Q et 10-K) des banques.

<sup>13</sup> L'estimation des instruments *gone concern* requis se fonde sur les instruments de *bail in*, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé tier 2 détenus par les banques au premier trimestre 2016 ainsi que sur des exigences *gone concern* de 5% (ratio de levier) et de 14,3% (fonds propres pondérés en fonction des risques). Pour des informations plus détaillées sur les réductions possibles des exigences *gone concern* ainsi que sur les instruments TLAC et de *bail in*, voir l'encadré sur l'évolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes, pages 17 et 18.

14 Voir l'encadré sur l'évolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes, pages 17 et 18.

<sup>15</sup> Chacune des deux banques a publié une comparaison entre l'approche standard et l'approche reposant sur son modèle interne utilisées pour calculer les fonds propres pondérés en fonction des risques dans le cas du risque de crédit (Credit Suisse, *Basel III – Pillar 3 – disclosures*, décembre 2015, pages 7 et suivantes; UBS, *Annual Report*, 2015, pages 877 et suivantes). Si les banques ne fournissent pas une comparaison quantitative précise des RWA calculés selon les deux approches, ces informations montrent que les RWA augmentent sensiblement lorsqu'ils sont calculés selon l'approche standard actuelle. Voir par exemple *Credit Suisse, Basel III – Pillar 3 – disclosures*, décembre 2015, page 12: «Overall, the Group's credit risk risk-weighted assets would be significantly higher under the standardized approach than under the internal model based approach.»

Cette augmentation attendue des RWA a été prise en compte dans le calibrage des exigences TBTF2, lesquelles partent d'une densité RWA de 35%<sup>16</sup>. L'ampleur de l'augmentation des RWA devrait être quelque peu clarifiée d'ici à fin 2016, lorsque le Comité de Bâle décidera de la conception et du calibrage des mesures de réforme en matière de RWA. Une comparaison quantitative précise des RWA selon les modèles internes et selon l'approche standard sera possible dès que les exigences en matière de transparence définies par le Comité de Bâle dans le cadre de son programme de réformes auront été introduites. D'après les exigences prévues, les banques qui calculent actuellement leurs RWA sur la base d'un modèle interne devront également en rendre compte selon l'approche standard.

### Appréciation de la situation par le marché

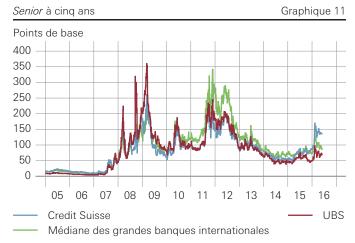
Les prix de marché (par exemple les primes de CDS) et les notations reflètent la manière dont le marché ou les agences de notation évaluent la résilience d'une banque. D'après les primes de CDS<sup>17</sup>, le marché estime que la résilience du Credit Suisse est inférieure, et celle d'UBS, supérieure à la médiane des grandes banques internationales. Après un recul marqué qui a suivi le pic de la crise de la dette en Europe en 2011 et en 2012, les primes de CDS des grandes banques suisses et d'autres grandes banques internationales sont restées relativement stables jusqu'à fin 2015 (voir graphique 11). Au premier trimestre 2016, elles ont fortement augmenté – en particulier celles du Credit Suisse – dans le sillage des turbulences qui ont secoué le marché au début de l'année (voir chapitre 2). Cette évolution manifestait les

nouvelles inquiétudes du marché quant à la résilience des banques.

L'évaluation de la résilience des banques par les agences de notation se reflète dans les notations intrinsèques (*standalone ratings*), lesquelles évaluent la solidité financière intrinsèque des banques, dans l'hypothèse où aucune aide extérieure ne sera apportée. Dans l'ensemble, la résilience du Credit Suisse est évaluée à un niveau légèrement plus faible, et celle d'UBS à un niveau un peu plus élevé que l'an dernier<sup>18</sup>. Les notations intrinsèques des deux grandes banques suisses sont similaires à celles d'autres grandes banques internationales (voir exemple des notations intrinsèques délivrées par Moody's dans le graphique 12).

Il ressort d'une comparaison à long terme des notations intrinsèques délivrées par Moody's que la notation médiane des grandes banques internationales est actuellement nettement en dessous du niveau observé avant la crise financière. Il faut noter que les méthodes utilisées peuvent changer au fil du temps et que la solidité intrinsèque des banques a été quelque peu surestimée dans le passé. Avant la crise, les banques étaient généralement perçues comme solides du seul fait que leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques étaient élevés et que les conditions financières étaient favorables. Si l'on considère les niveaux actuels, la notation moyenne de Baa2 ne dépasse que de deux crans le niveau de notation de moindre qualité (non-investment grade); Moody's parle d'une notation «de qualité moyenne, comportant certains éléments spéculatifs et un risque de crédit modéré». Les notations plutôt faibles et l'importance de ces grandes banques internationales soulignent la nécessité des mesures initiées par le Comité de Bâle et par le CSF en vue de continuer à renforcer la résilience de ces établissements.

# COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRIMES DE CDS



Source: Bloomberg

<sup>16</sup> Voir Conseil fédéral, Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques (exigences relatives aux fonds propres des banques, recalibrage TBTF et classification), 13 mai 2016.

<sup>17</sup> Plus le risque de crédit est important, et plus l'évaluation de la résilience est faible, plus la prime du CDS correspondant est élevée. Toutefois, les prix de marché incluent l'anticipation d'une aide de l'Etat en cas de crise (problématique du too big to fail). Ainsi, les primes de CDS indiquent la manière dont le marché évalue la probabilité que le crédit sous-jacent soit remboursé, indépendamment de l'entité – banque ou autre agent économique, tel que l'Etat – qui effectuera le remboursement.

<sup>18</sup> Credit Suisse: Standard & Poor's (S&P) évalue la résilience du Credit Suisse au même niveau que l'an dernier, tandis que Moody's et Fitch l'ont légèrement abaissée (–1 cran). UBS: S&P et Fitch évaluent la résilience d'UBS au même niveau que l'an dernier, tandis que Moody's l'a légèrement relevée (+1 cran).

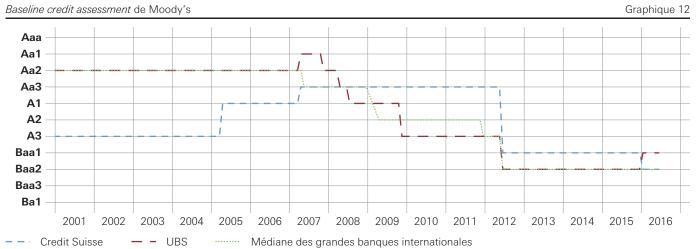
Outre les notations intrinsèques, les agences de notation émettent des notations à long terme qui intègrent explicitement (sous la forme d'un bonus de notation) la possibilité d'une aide exceptionnelle de l'Etat en cas de crise. En 2015, toutes les agences de notation ont supprimé ce bonus de notation au niveau des groupes. Au niveau opérationnel, Moody's estime toujours qu'à l'instar de la plupart des autres EBIS<sup>m</sup> d'Europe et des Etats-Unis, le Credit Suisse et UBS bénéficient d'un bonus de notation *too big to fail* (1 cran). S&P et Fitch, quant à eux, ont désormais supprimé ce bonus au niveau opérationnel également, pour tous les EBIS<sup>m</sup> d'Europe (dont UBS et le Credit Suisse) et des Etats-Unis.

La suppression du bonus de notation a été justifiée par les conditions plus strictes applicables à l'usage des fonds publics pour le sauvetage de banques et par l'amélioration de la capacité d'assainissement et de liquidation de ces dernières. Chaque agence de notation applique sa propre politique en matière de bonus. L'évaluation de la notation

des obligations à long terme est difficile et soumise aux incertitudes qui entourent la capacité d'assainissement et de liquidation des EBIS<sup>m</sup> sans aide de l'Etat. Jusqu'à présent, la requalification de la dette d'un EBIS<sup>m</sup> n'a pas encore été testée. Les autorités de surveillance ont estimé qu'aucun EBIS<sup>m</sup> ne pouvait être assaini de manière ordonnée. La plupart des banques doivent notamment constituer les volumes requis d'instruments de bail in conformément aux conditions définies par le CSF. Afin d'améliorer la capacité d'assainissement et de liquidation, la réglementation suisse rend obligatoire l'adoption de plans d'urgence visant à maintenir les fonctions d'importance systémique en cas de crise grave. Les grandes banques doivent finaliser ces plans d'ici à fin 2019. Dans l'ensemble, la mise en œuvre intégrale des réformes réglementaires est nécessaire pour résoudre la problématique du too big to fail, tant en Suisse que dans le reste du monde.

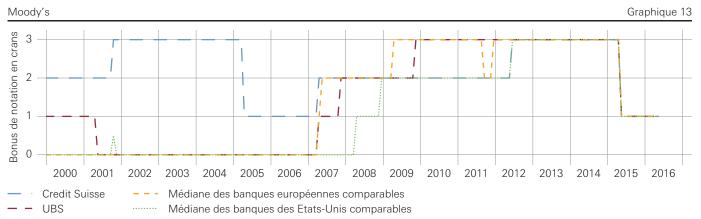
Bien que certaines agences de notation aient entièrement supprimé le bonus de notation lié à l'anticipation d'une aide

# NOTATIONS INTRINSÈQUES DU CREDIT SUISSE, D'UBS ET DES GRANDES BANQUES INTERNATIONALES



Sources: Bloomberg et Moody's.

# BONUS DE NOTATION LIÉ À L'ANTICIPATION D'UNE AIDE DE L'ÉTAT POUR LE CREDIT SUISSE, UBS ET LES GRANDES BANQUES INTERNATIONALES\*



<sup>\*</sup> Différence entre les notations des dettes de premier rang non garanties (à long terme) et le baseline credit assessment (notations intrinsèques) intégrant l'anticipation d'une aide extraordinaire de l'Etat.

Sources: Bloomberg, BNS et Moody's

# Evolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes

### Evolution sur le plan national

Sur la base du rapport d'évaluation de février 2015¹ sur les dispositions *too big to fail* applicables en Suisse et des paramètres définis en octobre 2015², le Conseil fédéral a adopté, en mai 2016, une révision de la réglementation *too big to fail* (TBTF2), qui entrera progressivement en vigueur à compter du 1er juillet 2016, avec une période de transition jusqu'à fin 2019. Portant en particulier sur l'absorption des pertes, cette révision vise à accroître la capacité de résistance des banques suisses d'importance systémique et à améliorer les possibilités de comparaison des réglementations à l'échelle internationale.

Premièrement, la révision comprend un relèvement substantiel des exigences going concern, en particulier pour le ratio de levier (voir graphiques B1 et B2). Ces exigences de nature progressive seront définies en fonction des parts de marché et de la taille des établissements. Sur la base de ces critères<sup>3</sup>, les deux grandes banques devront désormais remplir des exigences going concern de 5% en termes de ratio de levier et de 14,3% en termes de ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques, tandis que les trois banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur devront satisfaire à des exigences going concern de l'ordre de 4,5% à 4,6% en termes de ratio de levier et de 12,9% à 13,2% pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques (voir tableau B1). Comme auparavant, les exigences going concern se composent d'une exigence minimale et d'un volant de fonds propres. En vue d'améliorer leur comparabilité internationale, les exigences minimales ont été alignées sur les exigences de Bâle III correspondantes, soit 3%

pour le ratio de levier et 8% pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques.

Deuxièmement, la révision porte également sur un relèvement substantiel des exigences gone concern applicables aux deux grandes banques, les portant au niveau de leurs exigences going concern (voir tableau B1 et graphiques B1 et B2)4. Si la révision du too big to fail a permis d'identifier le besoin d'exigences gone concern pour les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur, les règles révisées ne prévoient pas encore d'exigences de ce type pour cette catégorie de banques<sup>5</sup>. Les exigences *gone concern* les concernant seront élaborées et calibrées à l'occasion de la prochaine phase de réévaluation et de révision bisannuelle du dispositif too big to fail, et présentées dans le prochain rapport d'évaluation du Conseil fédéral qui sera adopté d'ici à fin février 2017. Avec les nouvelles exigences going concern et gone concern, la Suisse figurera de nouveau parmi les pays les plus avancés pour la réglementation relative à la capacité d'absorption des pertes. Etant donné la taille particulièrement élevée, en comparaison internationale, des deux grandes banques suisses par rapport à l'économie du pays, un tel renforcement des exigences est essentiel.

Troisièmement, les exigences relatives à la qualité des fonds propres ont été ajustées (voir graphiques B1 et B2). D'une part, elles ont été renforcées pour les fonds propres *going concern*. Ces derniers comprennent désormais uniquement les fonds propres de base CET1

# EXIGENCES GOING CONCERN ET GONE CONCERN SELON LA RÉGLEMENTATION TBTF RÉVISÉE (TBTF2)

Mise en œuvre complète, en %, valeurs arrondies

Tableau B1

	Exigences going concern		Exigences gone concern		
	Ratio de levier	propre	de fonds es pondérés en on des risques	Ratio de levier	Ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques
Credit Suisse		5,0	14,3	5,0	14,3
UBS		5,0	14,3	5,0	14,3
Raiffeisen		4,6	13,2	à définir	à définir
Banque Cantonale de Zurich		4,5	12,9	à définir	à définir
PostFinance		4,5	12,9	à définir	à définir

Source: Conseil fédéral, Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques (exigences relatives aux fonds propres des banques, recalibrage TBTF et classification), 13 mai 2016.

Voir Conseil fédéral, «Too big to fail», 18 février 2015.

<sup>2</sup> Voir communiqué de presse du Conseil fédéral du 21 octobre 2015.

<sup>3</sup> Le calibrage repose sur des parts de marché actuellement comprises entre 19,5% et 19,9% et sur des valeurs cibles comprises entre 900 milliards et 975 milliards de francs pour l'exposition globale. Voir Conseil fédéral, Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques (exigences relatives aux fonds propres des banques, recalibrage TBTF et classification), 13 mai 2016.

<sup>4</sup> Les exigences gone concern applicables aux deux grandes banques, soit 5% pour le ratio de levier et 14,3% pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques, peuvent être allégées dans deux cas. D'abord, si la banque détient des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (low trigger, LT CoCos) en vue de satisfaire à ces exigences (voir art. 132 de l'ordonnance sur les fonds propres, OFR), les exigences sont réduites de la part représentée par ces CoCos dans l'exposition globale ou dans les RWA, multipliée par un facteur de 0,5. La réduction est limitée à 1 point de pourcentage pour le ratio de levier et à 2,9 points pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques. Ensuite, la FINMA peut alléger ces exigences lorsque les grandes banques adoptent des mesures destinées à améliorer leur capacité globale de liquidation (voir art. 133 OFR). Une fois ces deux types d'allègement appliqués, les exigences gone concern ne doivent toutefois pas descendre en dessous des exigences internationales.

<sup>5</sup> Voir Conseil fédéral, Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques (exigences relatives aux fonds propres des banques, recalibrage TBTF et classification), 13 mai 2016.

(common equity tier 1) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (high trigger, HT CoCos) présentant la qualité de fonds propres de base supplémentaires tier 1 (AT1). Autrement dit, les HT CoCos tier 2 n'entrent plus dans la catégorie des fonds propres going concern<sup>6</sup>. D'autre part, les exigences ont été assouplies pour les fonds propres gone concern. Pour satisfaire aux exigences gone concern, les grandes banques peuvent encore détenir des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCos), lesquels bénéficient également d'un traitement préférentiel sous la forme d'exigences gone concern moins élevées<sup>7</sup>. Cependant, conformément aux normes internationales en matière de capacité totale d'absorption des pertes (ou total lossabsorbing capacity, TLAC), les banques ont le droit de recourir à des instruments de bail in pour respecter les exigences gone concern8. Ces instruments ne constituent pas des fonds propres, mais sont des instruments de dette destinés spécialement à recapitaliser une banque en cas d'assainissement ou de liquidation. Les instruments de bail in satisfont à des exigences moins élevées en matière de qualité que les LT CoCos et ne sont pas assortis d'un événement déclencheur (trigger) quantitatif. Ils ne sont utilisés pour absorber les pertes ou convertis en fonds propres ce qui leur confère une capacité d'absorber les pertes qu'en cas d'assainissement ou de liquidation et sur ordre de la FINMA. Néanmoins, ces instruments doivent respecter certaines exigences de qualité - ils doivent notamment comporter une clause contractuelle de bail in9. D'une manière générale, ces ajustements apportés

6 Pendant la période de transition, les banques ont le droit de recourir à une clause d'antériorité (grandfathering) pour les CoCos existants; en d'autres termes, tous les CoCos en cours sont considérés comme étant des fonds propres going concern. aux exigences de qualité des fonds propres servent également à améliorer la comparabilité internationale des réglementations suisses en matière de *too big to fail*.

### Evolution sur le plan international

Au niveau international, le CSF a finalisé, fin 2015, les exigences minimales en matière de TLAC pour les EBIS<sup>m</sup>. A partir de 2019, les EBIS<sup>m</sup> devront satisfaire à des exigences TLAC de 16% au minimum pour le ratio de fonds pondérés en fonction des risques (8% au titre des exigences minimales selon Bâle III et 8% au titre des instruments de *bail in*) et à des exigences TLAC de 6% au moins pour le ratio de levier, c'est-à-dire sans pondération en fonction des risques (3% au titre des exigences minimales selon Bâle III et 3% au titre des instruments de *bail in*). A partir de 2022, ces exigences minimales seront portées à respectivement 18% et 6,75%.

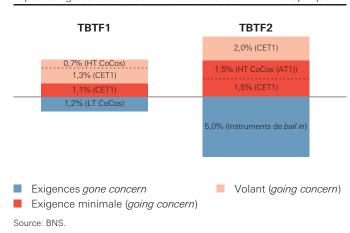
De plus, le Comité de Bâle travaille actuellement à une réforme des exigences en matière de ratio de levier et de fonds propres pondérés en fonction des risques. Début 2016, il a confirmé une exigence minimale de 3% pour le ratio de levier tier 1 selon Bâle III, laquelle devra être respectée à partir de 2018. Il envisage également de relever l'exigence applicable aux EBIS<sup>m</sup>.

Les réformes relatives aux exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques comprennent en particulier une révision complète de l'approche standard et l'introduction de planchers pour les RWA calculés selon les modèles internes. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des RWA et par là même à rétablir leur crédibilité. De plus, il est prévu d'accroître les exigences en matière de transparence des banques: notamment, celles qui calculent les RWA sur la base de modèles internes devront également les présenter selon l'approche standard. Les réformes du Comité de Bâle devraient être finalisées et publiées d'ici à fin 2016.

#### EXIGENCES EN TERMES DE RATIO DE LEVIER SELON LA RÉGLEMENTATION TBTF

Basées sur une part de marché de 20% et une exposition globale de 1 000 milliards de francs

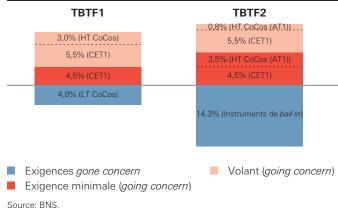
Graphique B1



### EXIGENCES EN TERMES DE RATIO DE FONDS PROPRES PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES SELON LA RÉGLEMENTATION TBTF

Basées sur une part de marché de 20% et une exposition globale de 1 000 milliards de francs

Graphique B2



Source: BN

<sup>7</sup> Voir la note 4, page 17.

<sup>8</sup> Auparavant, les banques devaient respecter les exigences *gone concern* au moyen de LT CoCos.

<sup>9</sup> Voir art. 126a OFR à propos des exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les instruments de *bail in*.

de l'Etat, elles n'excluent pas de le réintroduire à l'avenir<sup>19</sup>. Lorsque les banques se trouvent dans une situation difficile, les agences de notation peuvent augmenter rapidement ce bonus de notation, comme le montre l'évolution de celui attribué par Moody's à UBS peu de temps avant mais aussi pendant la dernière crise financière (voir graphique 13). Jusqu'à mi-2007, c'est-à-dire peu de temps avant l'introduction des aides étatiques, ce bonus n'existait pas. Pendant la crise, le bonus a été progressivement relevé à trois crans<sup>20</sup>.

# Les réformes réglementaires accroîtront la résilience des banques

Les efforts déployés sur le plan national et international en vue de réformer les règles régissant la capacité d'absorption des pertes se traduiront par un nouveau renforcement de la résilience des grandes banques suisses. Etant donné l'importance systémique de ces établissements, la BNS estime que ce renforcement est nécessaire, et ce pour deux raisons.

Premièrement, le potentiel de pertes des grandes banques par rapport à leur dotation en fonds propres demeure substantiel, que l'on se fonde sur les scénarios négatifs pris en compte par la BNS ou sur les pertes enregistrées pendant la dernière crise financière<sup>21</sup>. Il est important que les grandes banques restent suffisamment capitalisées, y compris dans le cas où elles subiraient de telles pertes.

Secondement, si les ratios de levier des deux grandes banques suisses se sont améliorés, leurs ratios de levier tier 1 selon Bâle III demeurent inférieurs à la moyenne observée pour les autres grandes banques actives à l'échelle mondiale. La réglementation *too big to fail* révisée (TBTF2) vise à assurer que les grandes banques suisses comptent à l'avenir au nombre des leaders internationaux en termes de ratios de levier. Améliorer sans cesse le ratio de levier, y compris par rapport aux autres grandes banques comparables, est particulièrement important, car ce ratio est de plus en plus utilisé pour mesurer la résilience des banques; par ailleurs, l'expérience montre qu'en cas de crise, il peut se retrouver rapidement au centre de l'attention des marchés.

C'est pourquoi la BNS soutient les réformes réglementaires, et continuera à participer activement à leur finalisation. L'ensemble des réformes nationales et internationales

19 Voir par exemple S&P, «Most European Bank Ratings Affirmed Following Government Support And ALAC Review», décembre 2015, page 5: «That said, if a systemic bank came under stress and we saw clear evidence that government support would be forthcoming, we could still reflect this 'additional short-term support' in the ratings on the bank.»

constitue une étape décisive pour résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse.

# 3.2 BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En 2015, la croissance du volume des prêts sur le marché hypothécaire suisse a été moins forte qu'en 2014. Ce ralentissement est essentiellement dû aux deux grandes banques. Les prix immobiliers ont eux aussi augmenté à un rythme moins soutenu. Pourtant, les déséquilibres sur ces marchés se sont légèrement accentués, en raison de la progression relativement faible de fondamentaux tels que le PIB, l'évolution démographique ou les loyers. Dans ce contexte, les banques axées sur le marché intérieur ont accru de manière substantielle leur exposition en Suisse sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. La croissance du volume des prêts hypothécaires octroyés par ces banques demeure marquée. En outre, la proportion de nouveaux prêts caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé de même que les risques de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances ont de nouveau augmenté.

Malgré cette exposition accrue et la pression exercée sur les bénéfices par des marges d'intérêt historiquement basses, la résilience des banques axées sur le marché intérieur ne s'est pas dégradée par rapport à l'année précédente et est restée à un niveau approprié, et ce pour deux raisons. Premièrement, la dotation de ces banques en fonds propres réglementaires a de nouveau augmenté en 2015. Leurs fonds propres disponibles se sont accrus nettement plus vite que leurs RWA et un peu plus rapidement que la taille de leur bilan. Par conséquent, leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ont augmenté et sont globalement bien supérieurs aux exigences réglementaires. En outre, leurs ratios de levier ont quelque peu progressé par rapport à 2014 et restent historiquement élevés.

Secondement, les résultats des *stress tests* laissent penser que la plupart des banques disposent d'un excédent de fonds propres suffisant pour absorber les pertes susceptibles de se produire selon les scénarios négatifs pertinents. Il est particulièrement important pour les banques de détenir un excédent de fonds propres substantiel dans la situation actuelle, laquelle se caractérise par des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier, ainsi que par des taux d'intérêt exceptionnellement bas. Il y a lieu de maintenir cet excédent de fonds propres à l'avenir. Par conséquent, lorsque les banques définissent leurs plans en matière de fonds propres et leur politique en matière de prêts ou de risque de taux d'intérêt, elles doivent s'assurer qu'elles sont à même d'absorber les pertes qui pourraient découler d'importants chocs négatifs.

La section 3.2.1 décrit l'exposition et le potentiel de pertes des banques axées sur le marché intérieur. La section 3.2.2 propose une analyse de la résilience de ces banques en se concentrant sur l'évolution des chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et sur une évaluation de leur dotation en fonds propres d'un point de vue économique.

<sup>20</sup> Il faut souligner que la méthode de notation a changé plusieurs fois au cours de cette période, en particulier en 2007 et en 2015. A la suite des changements adoptés en 2007, le processus permettant de déterminer la notation intrinsèque et le bonus est devenu plus systématique et plus transparent. Depuis les changements introduits en 2015, la différence entre la notation à long terme et la notation intrinsèque ne peut plus être attribuée qu'en partie à l'aide de l'Etat. Le graphique 13 tient compte de cette évolution et ne présente que le bonus pouvant être attribué à l'anticipation de l'aide de l'Etat.

<sup>21</sup> Pour une estimation des pertes subies pendant la dernière crise financière, voir Banque d'Angleterre, «The Financial Policy Committee's review of the leverage ratio», octobre 2014. Selon cette étude, les banques ont enregistré des pertes pouvant aller jusqu'à 9% de leur bilan.

# 3.2.1 EXPOSITION DES BANQUES ET IMPACT DES SCÉNARIOS

# Léger accroissement des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse

La dynamique a continué de ralentir en 2015 sur les marchés hypothécaire et des logements occupés par leur propriétaire. La croissance du volume des prêts hypothécaires sur l'ensemble du marché a passé de 3,6% fin 2014 à 2,6% fin 2015. Parallèlement, la progression des prix des transactions a fléchi, s'établissant, fin 2015, à 0,9% pour les appartements et à 1,6% pour les maisons individuelles, contre respectivement 2,5% et 3,3% fin 2014<sup>22</sup>.

Toutefois, malgré cet affaiblissement de la dynamique, les déséquilibres se sont légèrement accrus en 2015 sur les marchés hypothécaire et des logements occupés par leur propriétaire, du fait de l'évolution relativement faible de certains fondamentaux. Sur le marché hypothécaire, les déséquilibres mesurés par la différence entre le ratio prêts hypothécaires/tendance du PIB et sa tendance à long terme se sont quelque peu accentués, alors que leur niveau était déjà élevé en 2014. Sur le marché immobilier, les prix des appartements ont progressé plus rapidement que ne peuvent l'expliquer des fondamentaux tels que les loyers, la croissance du PIB ou l'évolution démographique. Aussi les déséquilibres, déjà importants, dans le secteur des appartements se sont-ils légèrement accrus (voir graphique 9 dans le chapitre 2).

Dans le segment des objets résidentiels de rendement, le nouveau recul des rendements initiaux bruts<sup>23</sup> (rapport entre les rendements des loyers et les prix des transactions) indique lui aussi un risque accru de corrections substantielles des prix à l'avenir. Après avoir continué de baisser en 2015, les rendements initiaux bruts s'inscrivent actuellement à un niveau historiquement bas. Les loyers ayant par ailleurs

légèrement progressé, le recul des rendements initiaux bruts atteste du fait que les prix des transactions ont encore augmenté en 2015. Du point de vue des investisseurs, il est rationnel à court terme d'investir davantage dans les objets de rendement, le niveau global des taux d'intérêt et les rendements d'autres catégories d'investissements ayant continué de diminuer. Toutefois, le même mécanisme jouera en sens inverse en cas de hausse des taux d'intérêt. Il serait alors probable que les prix chutent, ce qui mettrait sous pression les investisseurs recourant à des fonds de tiers, de même que les banques qui leur procurent ces fonds.

Les données afférentes au premier trimestre 2016 laissent penser que la dynamique a continué de ralentir sur le marché hypothécaire. Par contre, la plupart des indicateurs montrent une augmentation plus forte des prix dans le segment des logements occupés par leur propriétaire. Les prix paraissent avoir également poursuivi leur progression dans le segment des objets résidentiels de rendement. Les rendements initiaux ont en effet continué de chuter, malgré une hausse des loyers.

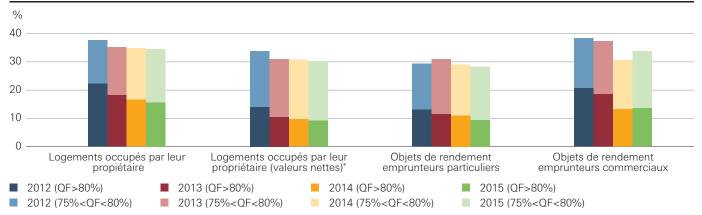
# Forte croissance des prêts hypothécaires auprès des banques axées sur le marché intérieur

Contrairement à ce que l'on observe sur l'ensemble du marché, la croissance du volume des prêts hypothécaires n'a enregistré aucun ralentissement en 2015 du côté des banques axées sur le marché intérieur. Le taux de croissance s'est ainsi maintenu à 4,3%, soit bien au-dessus de celui du PIB. L'évolution s'est toutefois montrée hétérogène parmi les différentes banques axées sur le marché intérieur.

# QUOTITÉ DE FINANCEMENT: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES



Graphique 14



<sup>\*</sup> Les valeurs nettes intègrent de plus les garanties du 2<sup>a</sup> pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement dans le calcul de la quotité de financement.

Source: BNS.

<sup>22</sup> Source: Wüest & Partner.

<sup>23</sup> Ibidem.

# La part des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée est restée pratiquement inchangée...

D'après l'enquête de la BNS sur les prêts hypothécaires<sup>24</sup>, la proportion de nouveaux prêts<sup>25</sup> affichant une quotité de financement supérieure à 80% est restée pratiquement inchangée en 2015 (voir graphique 14). Cette proportion avait fortement diminué entre 2012 et 2014.

En 2015, la proportion de nouveaux prêts affichant une quotité de financement<sup>26</sup> supérieure à 80% était de 16% en termes bruts et de 9% en termes nets dans le segment des logements occupés par leur propriétaire<sup>27</sup>. Dans le segment des objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux ou des particuliers, elle était de respectivement 14% et de 9%.

Même si cette évolution est positive dans la perspective de l'évaluation des risques, le risque de crédit n'a pas autant diminué, entre 2012 et 2015, qu'on pourrait le déduire du recul de la proportion de nouveaux prêts dont la quotité de financement est supérieure à 80%. En fait, la part des

nouveaux prêts affichant une quotité de financement légèrement inférieure à 80% a augmenté. Ainsi, par exemple, la proportion des nouveaux prêts dont la quotité de financement est comprise entre 75% et 80% a passé de 16% en 2012 à 19% en 2015 dans le segment des logements occupés par leur propriétaire. De plus, les déséquilibres se sont accrus durant la même période sur le marché de l'immobilier résidentiel. Par conséquent, pour une quotité de financement donnée, la concentration des risques dans les prêts nouvellement octroyés a augmenté durant cette période.

# ... et les risques liés à la capacité financière des emprunteurs se sont encore accentués

Les risques liés à la capacité financière, mesurés par le ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur, ont encore dépassé leur niveau déjà élevé de 2014. En 2015, la part des nouveaux prêts hypothécaires caractérisés par un ratio de capacité financière élevé a atteint un record depuis l'introduction de l'enquête de la BNS en 2011 (voir graphique 15).

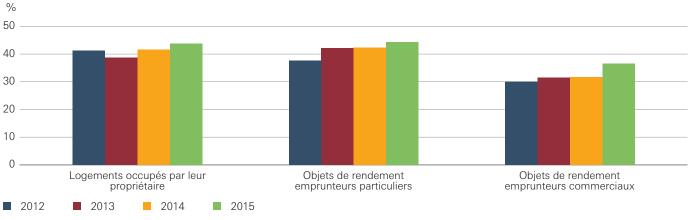
Dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, la part des nouveaux prêts qui, avec un taux d'intérêt de 5%, induiraient des frais<sup>28</sup> supérieurs à un tiers du salaire brut ou du revenu de rente de l'emprunteur s'élevait à 44%, contre 42% en 2014<sup>29</sup>. Le segment des objets résidentiels de

28 Les frais induits sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique de référence (5%), auquel s'ajoutent des coûts d'entretien e d'amortissement (1% dans chaque cas). La valeur movenne des taux d'intérêt hypothécaires des cinquante dernières années est de près de 5%. 29 Il convient de noter que ces chiffres s'appuient sur une définition standardisée du revenu. Ils peuvent donc s'écarter des valeurs mesurées par une banque sur la base des définitions internes en matière de risque de dépassement de la capacité financière. La définition standard du revenu prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; elle n'intègre pas d'autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou revenus du patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires). En moyenne, le revenu pris en compte au titre des critères internes des banques dépasse de 15% à 20% le revenu standard basé sur cette définition. Il existe toutefois des différences notables entre les banques. En outre, étant donné que les politiques d'octroi de crédits diffèrent également d'une banque à l'autre, le revenu calculé à l'aide des critères internes des banques ne peut contrairement au revenu standard – ni être comparé entre les banques, ni être utilisé pour calculer des valeurs agrégées du ratio de capacité financière.

# RATIO DE CAPACITÉ FINANCIÈRE: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part pour laquelle les frais induits dépasseraient  $\frac{1}{3}$  des revenus (logements occupés par leur propriétaire) ou des loyers (objets de rendement), à un taux d'intérêt de 5%

Graphique 15



Source: BNS.

<sup>24</sup> L'enquête porte sur les 25 établissements les plus importants, qui couvrent plus de 80% du marché hypothécaire en Suisse. Les données concernant la quotité de financement et la capacité financière sont collectées pour les nouveaux prêts dans deux segments: les logements occupés par leur propriétaire (2015: 30,2 milliards de francs) et les objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux (8,7 milliards) ou des particuliers (10,1 milliards). Les valeurs indiquées sont agrégées au cours de l'année civile en fonction du volume des prêts hypothécaires.

<sup>25</sup> Dans le cadre de l'enquête, les nouveaux prêts comprennent à la fois le refinancement de prêts hypothécaires existants auprès d'un nouveau prêteur et les prêts nouvellement accordés pour l'achat ou la construction d'un bien immobilier.

<sup>26</sup> La quotité de financement déclarée est le rapport entre le montant du prêt hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le prêt hypothécaire correspond à la limite de crédit accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché. Dans la plupart des banques, la quotité de financement calculée de cette manière est presque identique à celle basée sur l'évaluation interne à la banque de la valeur du gage.

<sup>27</sup> Lorsque l'on calcule des valeurs nettes, les garanties du 2° pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont prises en compte comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement. Il faut toutefois noter que l'efficacité, pour le secteur bancaire, de cette protection contre des pertes sur les crédits en cas d'importante correction des prix sur le marché immobilier suisse reste à vérifier.

rendement détenus par des particuliers a connu la même évolution, la part des nouveaux prêts qui, avec un taux d'intérêt de 5%, induiraient des frais dépassant les loyers nets perçus étant elle aussi passée de 42% à 44%. La progression a été plus forte dans le segment des objets résidentiels de rendement détenus par des investisseurs commerciaux, même si le niveau de départ était plus bas: la proportion correspondante s'y est inscrite à 37% en 2015, contre 32% en 2014. L'accroissement des risques liés à la capacité financière des emprunteurs se vérifie également dans tous les segments lorsque l'on recourt à d'autres taux théoriques de référence.

Dans un contexte où le risque de dépassement de la capacité financière s'accentue, il importe de prendre conscience du fait qu'une variation de taux d'intérêt affecterait à court ou à moyen terme une très forte proportion du volume des prêts hypothécaires. La tendance vers une part croissante de prêts assortis d'une contrainte de taux d'intérêt supérieure à cinq ans s'est certes confirmée, mais cette part ne s'inscrit toujours qu'à un peu plus de 25% de l'encours des créances hypothécaires. Par conséquent, presque 75% des prêts octroyés seraient affectés si un choc de taux d'intérêt avait lieu dans les cinq ans. En outre, environ 35% du volume des prêts hypothécaires présente même une contrainte de taux d'intérêt inférieure à douze mois<sup>30</sup>.

Les risques de dépassement de la capacité financière peuvent se concrétiser non seulement lors d'une correction des taux d'intérêt, mais aussi en cas de correction des prix immobiliers. Les banques pourraient réagir à une chute des prix immobiliers en demandant des garanties supplémentaires aux emprunteurs ou en majorant le taux d'intérêt d'une prime de risque. En principe, les investisseurs recourant à des fonds de tiers pourraient être confrontés dans tous les segments du marché immobilier à de tels appels

30 Source: statistiques de la BNS. Les chiffres se réfèrent à l'échantillon de banques participant à l'enquête de la BNS sur les prêts hypothécaires.

de marge. Cependant, les banques durciraient plus probablement leur politique en matière d'appels de marge pour les prêts sans recours accordés à des entreprises dans le segment des objets résidentiels de rendement.

### Stabilisation de la marge d'intérêt à un faible niveau

En 2015, la marge d'intérêt moyenne<sup>31</sup> sur les créances en cours des banques axées sur le marché intérieur s'est stabilisée à un bas niveau. Cette évolution a mis un terme à sept ans de tendance à la baisse, durant lesquels la marge d'intérêt moyenne a perdu plus de 50 points de base et s'est réduite d'environ un quart (voir graphique 16). Le fait que les marges sur les éléments du passif<sup>32</sup> aient glissé davantage dans la zone négative en 2015 n'a pas empêché cette stabilisation.

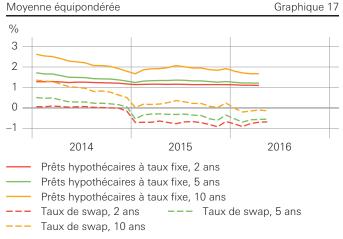
Après la décision de la BNS, début 2015, d'abaisser à -0,75% le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue, la plupart des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et des capitaux sont devenus négatifs (ou ont baissé davantage lorsqu'ils l'étaient déjà) et le sont restés depuis lors. Par contre, les taux d'intérêt sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne de la clientèle privée – dépôts qui représentent la principale source de financement des banques – sont demeurés largement inchangés à des niveaux proches de zéro. C'est pourquoi les coûts globaux de financement des banques axées sur le marché intérieur ont diminué bien moins fortement que les taux d'intérêt sur les marchés monétaire et des capitaux<sup>33</sup>.

### MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR



Sources: BNS et FINMA.

### TAUX D'INTÉRÊT PUBLIÉS: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES À TAUX FIXE ET TAUX DE SWAP



Sources: Bloomberg et BNS (enquête ZISA).

<sup>31</sup> La marge d'intérêt est définie approximativement comme le produit net des intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des créances financières.

<sup>32</sup> La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'une autre source de financement pour la même échéance sur le marché des capitaux.

<sup>33</sup> Le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS et dépassant un certain montant exonéré n'a pas eu d'impact direct sur les marges d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur, car les avoirs à vue de la plupart de ces dernières sont inférieurs à ce montant.

Les banques axées sur le marché intérieur ont réagi aux pressions exercées sur leurs marges d'intérêt en accroissant la marge sur les éléments de l'actif³⁴ pour les nouveaux prêts hypothécaires (voir graphique 17). Les marges sur les éléments de l'actif ont augmenté d'environ 50 points de base début 2015 et sont restées largement inchangées depuis lors. De plus, ces banques ont recouru davantage à la transformation des échéances en 2015, comme l'atteste l'accroissement du risque de taux d'intérêt. Cet accroissement pourrait notamment refléter l'augmentation de la contrainte de taux d'intérêt moyenne des prêts hypothécaires en cours. La part des prêts hypothécaires dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans est passée de 24% fin 2014 à environ 27% fin 2015, ce qui paraît bien confirmer cette hypothèse.

# Incertitudes relatives à la capacité des banques de maintenir leurs marges d'intérêt à leur niveau actuel

La stabilisation des marges d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas est un résultat tangible mais fragile. S'il s'avérait impossible pour les banques axées sur le marché intérieur de maintenir leurs marges à leur niveau actuel plus élevé, en raison d'une concurrence plus vive entre les banques et avec des établissements non bancaires à la recherche de rendements positifs, le produit net de leurs intérêts pourrait chuter fortement.

En outre, dans l'hypothèse où les contraintes de taux d'intérêt resteraient inchangées à l'actif comme au passif, la contribution positive de la transformation des échéances à la marge d'intérêt diminuerait dans une phase prolongée de taux d'intérêt négatifs, car les prêts hypothécaires et les autres crédits accordés dans le passé seraient renouvelés à des taux plus bas. Ainsi, plus la phase de taux

34 La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un autre actif pour la même échéance sur le marché des capitaux. Pour les nouveaux prêts hypothécaires, la marge sur les éléments de l'actif est définie approximativement comme la différence entre le taux hypothécaire et le taux de swap pour la même échéance.

exceptionnellement bas se prolongerait, plus l'impact sur la marge d'intérêt serait fort.

# Un large recours à la transformation des échéances expose les banques à d'importants chocs de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt<sup>35</sup> découlant de la transformation des échéances dans le portefeuille de banque<sup>36</sup> des établissements axés sur le marché intérieur – mesuré par l'impact d'un choc positif de taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette de ces établissements –, qui se situait déjà à un niveau élevé, a encore augmenté en 2015. Cette évolution se confirme tant avec les hypothèses émises par les banques qu'avec des hypothèses fixes de modélisation pour les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie par contrat<sup>37</sup>. Pour ces postes, le risque de taux d'intérêt a atteint un nouveau maximum historique (voir graphique 18)<sup>38</sup>.

Fin 2015, la valeur actualisée nette des banques axées sur le marché intérieur, mesurée à l'aide des propres hypothèses des banques, aurait fléchi en moyenne à concurrence de 15,4% de leurs fonds propres de base tier 1 si le niveau général des taux d'intérêt avait augmenté de 200 points de base (fin 2014: –13,9%). En valeur médiane, le recul aurait été de 11,8% fin 2015, contre 10,4% fin 2014. En recourant à des hypothèses fixes, le recul aurait été deux fois plus prononcé.

Ces chiffres ne tiennent pas entièrement compte du fait que, dans le contexte actuel, une hausse des taux d'intérêt

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette en cas d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 pb et selon différentes hypothèses de contraintes de taux d'intérêt, en % des fonds propres de base tier 1

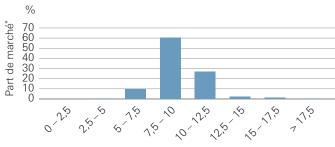
Graphique 18



<sup>\*</sup>Contraintes de taux d'intérêt suposées de 1,5 an pour les dépôts d'épargne et les prêts hypothécaires à taux variable, et de 15 jours pour les dépôts à vue. Sources: BNS et FINMA.

### RATIO DE FONDS PROPRES PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres excédant le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques de 8% prescrit par Bâle III Graphique 19



Excédent de fonds propres en points de pourcentage

<sup>35</sup> Pour une discussion détaillée des méthodes d'évaluation du risque de taux d'intérêt pour les banques axées sur le marché intérieur, voir l'encadré sur le risque de taux d'intérêt, pages 27-32.

<sup>36</sup> La mesure du risque de taux d'intérêt comprend tous les postes du portefeuille de banque (hors produits dérivés non linéaires), plus les portefeuilles de titres et de métaux précieux, après déduction des titres vendus à découvert.

37 Les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie sont, à l'actif, les créances à vue, les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires à taux variable, et, au passif, les engagements à vue et les dépôts d'éparque.

<sup>38</sup> Depuis fin 2013, l'échantillon de banques sur lequel porte le graphique comprend également PostFinance.

<sup>\*</sup> Part de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier des banques axées sur le marché intérieur. Sources: BNS et FINMA.

contribuerait à rétablir en partie les marges d'intérêt des banques sur les éléments du passif (voir l'encadré sur le risque de taux d'intérêt, pages 27-32). Ils tendent donc à surévaluer l'exposition des banques à des chocs résultant d'une hausse des taux d'intérêt d'amplitude faible à moyenne. Toutefois, ils mettent en lumière la forte exposition des banques à des chocs induits par des hausses importantes des taux d'intérêt. Etant donné le large recours à la transformation des échéances, le produit net des intérêts perçus par les banques diminuerait en effet fortement dans le cas d'un tel choc, malgré le rétablissement d'une partie des marges sur les éléments du passif.

# Pertes substantielles dans le scénario de crise de la dette dans la zone euro

Deux des scénarios discutés à la section 2.2 sont particulièrement pertinents pour les banques axées sur le marché intérieur: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt<sup>39</sup>.

Le scénario de crise de la dette dans la zone euro décrit une grave récession durant plusieurs trimestres, laquelle entraînerait une augmentation considérable des taux de défaut pour les créances sur les entreprises et sur les institutions financières. De plus, les banques subiraient des pertes sur leurs portefeuilles hypothécaires en raison d'une chute des prix immobiliers et d'une progression du chômage. Cependant, les taux d'intérêt demeurant bas dans ce scénario, les amortissements sur les prêts hypothécaires resteraient modérés, tant dans le segment de l'immobilier résidentiel que dans celui de l'immobilier commercial. Le produit net des intérêts subirait l'impact de la marge toujours négative sur les éléments du passif en raison de la persistance des taux d'intérêt bas, et le produit des commissions fléchirait surtout du fait de la faible performance des marchés boursiers. Or le produit net des

intérêts et le produit des commissions sont les composantes essentielles du revenu total des banques axées sur le marché intérieur, puisqu'ils en représentent respectivement environ 70% et 20%.

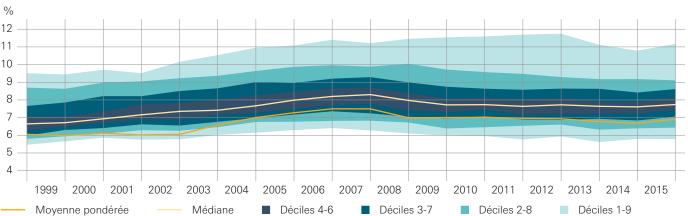
Par contre, le scénario de choc de taux d'intérêt ne conduirait pas à un recul du total des bénéfices des banques axées sur le marché intérieur, en comparaison avec le scénario de base. Son impact sur les différents établissements se montre toutefois très hétérogène. Environ la moitié d'entre eux subiraient une baisse du produit net des intérêts – malgré le rétablissement de leurs marges sur les éléments du passif et des pertes modérées sur les crédits en raison de la soudaine normalisation des taux d'intérêt. Pour de nombreuses banques recourant largement à la transformation des échéances, la baisse du produit net des intérêts serait prononcée. L'autre moitié des établissements verraient au contraire leur produit net des intérêts augmenter, car le rétablissement de la marge sur les éléments de passif ferait plus que compenser la réduction de la marge résultant de la transformation des échéances<sup>40</sup>; cette augmentation du produit net des intérêts ferait plus que couvrir les pertes essuyées sur les crédits.

Si ces résultats laissent globalement penser que l'impact du scénario de choc de taux d'intérêt serait modéré, il convient néanmoins de prendre en considération le caractère non linéaire de l'impact des chocs sur le système bancaire. Cela est particulièrement vrai pour les chocs de taux d'intérêt dans le contexte actuel, en raison de la problématique des marges négatives sur les éléments du passif discutée plus haut. L'intensité du choc de taux d'intérêt fait augmenter la proportion de banques pour lesquelles une réduction de la marge provenant de la transformation des échéances

# RATIO DE LEVIER (TIER 1) DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR



Graphique 20



<sup>\*</sup> Jusqu'en 2013: tier 1 divisé par l'ensemble des actifs. A partir de 2014: tier 1 divisé par l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier selon Bâle III. Sources: BNS et FINMA.

<sup>39</sup> Indépendamment des scénarios retenus, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

<sup>40</sup> La marge résultant de la transformation des échéances est la différence entre, d'une part, le taux d'intérêt que l'on obtiendrait sur le marché des capitaux pour un autre placement de même échéance que l'élément de l'actif et, d'autre part, les coûts résultant d'une autre source de financement de même échéance que l'élément du passif sur le marché des capitaux.

neutraliserait les effets positifs du rétablissement de la marge sur les éléments de passif, ce qui conduirait à un recul généralisé du produit net des intérêts (voir l'encadré sur le risque de taux d'intérêt, pages 27-32).

### 3.2.2 RÉSILIENCE

# Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales réglementaires

Globalement, les banques commerciales axées sur le marché intérieur ont amélioré leur dotation en fonds propres réglementaires depuis 2014. Elles détiennent un excédent de fonds propres substantiel par rapport aux exigences minimales réglementaires. Fin 2015, toutes satisfaisaient aux exigences minimales du dispositif de Bâle III, qui prévoient un ratio de fonds propres totaux pondérés en fonction des risques d'au moins 8%. Ce ratio était d'au moins 5 points supérieur pour la plupart des banques; pour une part totalisant 30% de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier des banques axées sur le marché intérieur, l'écart dépassait 10 points (voir graphique 19).

Fin 2015, les banques axées sur le marché intérieur satisfaisaient toutes aux exigences accrues de fonds propres découlant du relèvement du volant anticyclique<sup>41</sup> et aux exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité<sup>42</sup>. En outre, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich remplissaient largement<sup>43</sup> les exigences spécifiques en matière de ratio de levier auxquelles ces établissements étaient soumis fin 2015<sup>44</sup>. Pour PostFinance, les exigences spécifiques en matière de ratio de levier s'appliquent seulement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

En 2015, les fonds propres des banques axées sur le marché intérieur ont augmenté un peu plus que la taille de leur bilan. Il en a découlé que, malgré la pression exercée sur les bénéfices par des marges d'intérêt historiquement basses et en dépit de l'accroissement continu du bilan de ces banques, le ratio de levier moyen – c'est-à-dire la proportion des fonds propres de base tier 1 par rapport à l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier selon Bâle III<sup>45</sup> – a légèrement augmenté pour s'inscrire à 6,9% fin 2015 (contre 6,7% fin 2014, voir graphique 20), demeurant en

moyenne historiquement élevé. Cet accroissement de la dotation en fonds propres a résulté d'une rétention de bénéfices, ainsi que de mesures relatives aux fonds propres prises par plusieurs banques axées sur le marché intérieur.

Le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est passé à 17,4% en termes de total des fonds propres pris en compte (2014: 16,6%) et à 16,5% en termes de fonds propres de base tier 1 (2014: 15,8%). En 2015, les fonds propres des banques axées sur le marché intérieur se sont donc accrus nettement plus vite que leurs RWA.

# Les résultats des *stress tests* font ressortir l'importance d'excédents substantiels de fonds propres

Il est possible que les ratios de fonds propres réglementaires amènent à surestimer la résilience des banques dans l'environnement actuel. En effet, ils ne tiennent pas entièrement compte des risques liés à l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier, et aux fluctuations des taux d'intérêt. En particulier, ils ne reflètent que partiellement les déséquilibres qui se sont constitués depuis plusieurs années en Suisse sur les marchés hypothécaire et immobilier (voir les éditions 2012 à 2014 du *Rapport sur la stabilité financière*). C'est pourquoi la BNS recourt également à des *stress tests* pour évaluer si l'excédent de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur est approprié. Deux scénarios sont analysés: celui d'une crise de la dette dans la zone euro et celui d'un choc de taux d'intérêt.

D'après les *stress tests* effectués par la BNS, le scénario de crise de la dette dans la zone euro entraînerait des pertes substantielles pour de nombreuses banques axées sur le marché intérieur. Il ressort de ces simulations que, pour un certain nombre de banques représentant une part importante du marché suisse du crédit, les pertes estimées absorberaient une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. Etant donné le volume de fonds propres excédentaires que les banques détiennent actuellement, les établissements axés sur le marché intérieur qui passeraient en dessous du minimum réglementaire ou des exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité représenteraient toutefois une part négligeable de l'ensemble des banques.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, à peu près la moitié des banques seraient touchées, et en particulier les établissements recourant largement à la transformation des échéances. Un petit nombre de banques, représentant une part restreinte du marché suisse du crédit, passeraient en dessous des exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité. Dans l'ensemble, les excédents de fonds propres dont dispose le système ne seraient pas fortement entamés.

Ces résultats laissent penser que les banques devraient être en mesure, dans les deux scénarios considérés, d'assumer leur fonction d'approvisionnement de l'économie réelle en crédits. Il convient cependant de souligner une fois de plus que l'impact des chocs sur le système bancaire est non linéaire. Cela s'applique en particulier aux chocs de taux d'intérêt (voir l'encadré sur le risque de taux d'intérêt,

<sup>41</sup> En janvier 2014, le Conseil fédéral a relevé le volant anticyclique sectoriel de fonds propres à la demande de la BNS, le faisant passer de 1% à 2% du volume des prêts hypothécaires pondérés en fonction des risques qui financent les objets d'habitation situés en Suisse.

<sup>42</sup> Les exigences spécifiques comprennent un objectif de fonds propres défini selon la catégorie de surveillance (applicable à compter de fin 2016, voir Circulaire FINMA 2011/2) et les exigences de fonds propres spécifiques à chaque établissement d'importance systémique (applicables à compter de la décision déterminant que l'établissement concerné est d'importance systémique). Ces exigences vont au-delà de celles de Bâle III pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5, laquelle comprend les banques les plus petites et celles dont l'exposition au risque est la plus faible.

<sup>43</sup> Sources: rapports annuels 2015.

<sup>44</sup> A partir du 1er juillet 2016, les banques d'importance systémique sont soumises aux exigences de la réglementation too big to fail révisée. Cette révision entraîne en particulier un renforcement des exigences en matière de ratio de levier pour les banques axées sur le marché intérieur qui sont reconnues d'importance systémique. Le ratio de levier en termes de fonds propres de base tier 1 devra ainsi se monter à 4,5% au moins (voir l'encadré sur l'évolution de la réglementation en matière d'absorption des pertes, pages 17 et 18).

<sup>45</sup> L'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier d'une banque, selon Bâle III, comprend les expositions découlant des postes du bilan et des opérations hors bilan (pour de plus amples informations, voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Bâle III: ratio de levier et exigences de publicité», janvier 2014).

pages 27-32). Ainsi, en cas de chocs plus forts que dans les scénarios retenus, la part des banques qui enregistreraient des pertes et la part des excédents de fonds propres qui serait absorbée augmenteraient de façon disproportionnée. Si, par exemple, les banques axées sur le marché intérieur devaient subir des chocs de la même ampleur que lors de la dernière crise immobilière observée en Suisse dans les années 1990, il est probable que la plupart d'entre elles subiraient des pertes substantielles et qu'un nombre important d'établissements passeraient en dessous des exigences spécifiques de la FINMA concernant le volant de sécurité.

Ces considérations soulignent combien il est nécessaire que la dotation en fonds propres des banques dépasse les exigences minimales réglementaires. L'activation du volant anticyclique de fonds propres et son relèvement, de même que les décisions déterminant que certaines banques sont d'importance systémique, contribuent fortement à maintenir ces excédents.

La politique des banques en matière de prêts et de risque de taux d'intérêt mérite une attention particulière Comme il ressort de la section 3.2.1, du fait d'une progression relativement faible de certains fondamentaux et malgré le ralentissement de la croissance sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel, les déséquilibres s'y sont légèrement accrus depuis la publication du dernier Rapport sur la stabilité financière. En outre, les risques — déjà élevés — liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs, et les risques de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances ont de nouveau augmenté pour les banques axées sur le marché intérieur.

Les risques pour la stabilité financière qui découlent des marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel ainsi que du bas niveau des taux d'intérêt pourraient continuer de croître.

En effet, en cas de faible progression des fondamentaux, une expansion en Suisse sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel, même modeste, pourrait suffire à entraîner une accentuation des déséquilibres sur ces marchés.

De plus, en l'absence d'une normalisation des taux d'intérêt, les prix sur le marché de l'immobilier résidentiel, en particulier dans le segment des objets de rendement, resteront soumis à de fortes pressions à la hausse dans le proche avenir. Même si les rendements sont déjà historiquement très bas dans ce segment, ils restent cependant élevés par rapport à ceux d'autres placements. Si les taux d'intérêt progressent, les prix des objets résidentiels de rendement risquent de subir une correction marquée. Une telle correction mettrait sous pression les investisseurs recourant à des fonds de tiers de même que les banques qui leur procurent ces fonds.

Enfin, il n'est pas certain que la situation actuelle en matière de marge d'intérêt soit viable pour les banques axées sur le marché intérieur. Si la concurrence entre banques et avec le secteur non bancaire devait se durcir, les marges d'intérêt subiraient des pressions. Une diminution des marges d'intérêt déjà basses représenterait un défi pour la profitabilité future des banques et leur capacité à constituer des fonds propres grâce à la rétention de bénéfices. De plus, elle inciterait plus fortement les banques à prendre davantage de risques dans l'octroi de prêts hypothécaires. Plus la phase de taux exceptionnellement bas se prolongera, plus ces incitations seront fortes. De telles stratégies pourraient certes aider à stabiliser les bénéfices à court terme, mais elles augmenteraient encore l'exposition des banques à d'importants chocs de taux d'intérêt et à une correction à moyen terme sur les marchés hypothécaire et immobilier.

La Banque nationale continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'à la propension au risque des banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, la BNS continuera d'examiner régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

### Risque de taux d'intérêt

#### Résumé

Le risque de taux d'intérêt est un risque majeur pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Sa mesure est complexe et soumise à de nombreuses incertitudes, en particulier dans un environnement de taux d'intérêt bas voire négatifs. Nous présentons ici les deux méthodes qu'utilise la BNS pour évaluer l'exposition des banques suisses aux chocs de taux d'intérêt. La première est une méthode statique basée sur la valeur économique (economic value approach, ou EVA). Elle mesure l'effet de valorisation global d'un choc de taux d'intérêt soudain et durable sur les fonds propres économiques des banques. La deuxième est axée sur le bénéfice (earnings approach, ou EA). C'est une méthode dynamique qui mesure, pour un horizon défini, l'impact d'un scénario de taux d'intérêt sur le futur produit net des intérêts des banques (net interest income, ou NII) en prenant en compte de nombreux effets dynamiques. L'analyse donne lieu aux quatre conclusions suivantes:

Premièrement, dans l'environnement actuel, la méthode EA est plus à même de mesurer l'impact d'un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt. En effet, cette méthode saisit, dans un cadre unique et cohérent, à la fois le rétablissement des marges sur les éléments du passif qui découlerait d'une hausse des taux d'intérêt et l'ampleur de la transformation des échéances réalisée par les banques. Or la méthode EVA ne permet pas cela.

Deuxièmement, un choc résultant d'une hausse faible à modérée des taux d'intérêt entraînerait, en moyenne, une augmentation du produit net des intérêts des banques, et ce en dépit de l'exposition de ces dernières aux risques découlant de la transformation des échéances. Ce phénomène reflète le fait que, sous l'effet du rétablissement de leurs marges sur les éléments du passif, les banques verraient leurs marges d'intérêt totales se normaliser. Si la courbe des taux d'intérêt se déplaçait de 200 points de base (pb) vers le haut, on estime que, compte tenu du bas niveau actuel des marges, celles-ci devraient retrouver des niveaux observés pour la dernière fois vers 2010.

Troisièmement, les deux approches indiquent que les banques pâtiraient fortement d'une hausse sensible des taux d'intérêt, par exemple d'un déplacement de 400 pb de la courbe des taux d'intérêt. Dans un tel cas, la matérialisation des risques résultant de la transformation des échéances par les banques représenterait le principal impact sur ces dernières. Sous l'effet d'un repli sensible de leurs marges découlant de la transformation des échéances, en particulier au cours des premières années suivant le choc de taux d'intérêt, les marges d'intérêt totales des banques descendraient nettement en dessous du niveau actuel. Si une hausse de 400 pb est

considérable mais peu probable à court ou à moyen terme, il ne faut pas oublier qu'avant 2008, des taux d'intérêt de 300 à 400 pb supérieurs aux niveaux actuels étaient fréquents en Suisse. De plus, l'expérience montre que les taux d'intérêt peuvent se normaliser rapidement et de manière imprévisible, et qu'ils peuvent surréagir durant le processus de normalisation.

Quatrièmement, quelle que soit la méthode utilisée, l'évaluation du risque de taux d'intérêt dépend fortement de l'ampleur du choc de taux d'intérêt et des hypothèses relatives au comportement des banques et des déposants. Ces hypothèses sont généralement entachées d'une grande incertitude, que le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt à l'heure actuelle ne fait que renforcer. Cela vaut tout particulièrement pour la révision des taux sur les dépôts sans échéance et pour l'évolution des réserves de liquidités en cas de hausse des taux d'intérêt. Du fait de cette incertitude et de l'ampleur du risque de taux d'intérêt pour le secteur bancaire, les banques devraient adopter une approche prudente dans le choix de leurs hypothèses et la définition de leur stratégie en matière de risques.

#### Introduction

En Suisse, les taux d'intérêt affichent un niveau exceptionnellement bas depuis près de dix ans. Ces deux dernières années, ils ont poursuivi leur repli pour finalement passer en zone négative; ils sont actuellement inférieurs de plus de 300 pb aux niveaux typiquement observés jusqu'en 2008. Dans l'environnement économique (et monétaire) actuel, une hausse soudaine et substantielle des taux d'intérêt est peu probable à court et à moyen terme. Toutefois, l'expérience montre que les taux d'intérêt peuvent se normaliser rapidement et de manière imprévisible, et qu'ils peuvent surréagir durant le processus de normalisation. L'analyse de l'impact potentiel de ce genre de chocs défavorables sur les banques est au cœur de l'évaluation de la stabilité financière réalisée par la BNS.

Les banques axées sur le marché intérieur effectuent essentiellement des opérations d'intérêts: le produit net des intérêts (*net interest income*, ou NII) – c'est-àdire la différence entre le produit des intérêts et les charges d'intérêt – représente environ 70% des gains utilisés pour couvrir les coûts et renforcer les fonds propres.

En raison de la nature de leur activité, qui consiste en général à octroyer des prêts à taux fixe à moyen et à long terme, et à recevoir des dépôts assortis d'une contrainte de taux d'intérêt pouvant s'inscrire dans le court terme, ces banques sont généralement exposées aux chocs résultant d'une hausse des taux d'intérêt. Ce processus de transformation des échéances, dans lequel les taux d'intérêt sur les actifs

sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs, a pour effet d'exposer ces banques à des pertes en cas d'augmentation substantielle des taux.

Si le risque lié à un choc de taux d'intérêt peut être qualifié de majeur, les banques axées sur le marché intérieur sont toutefois en mesure de le gérer. Ces banques peuvent en effet influer sur la marge réalisée sur les éléments des actifs et des passifs – et, dans une certaine mesure, sur leur transformation des échéances – au moyen de leur politique de taux. De même, elles peuvent compenser les asymétries d'échéances restantes au moyen d'instruments financiers.

Mesurer l'exposition des banques au risque de taux d'intérêt est difficile, essentiellement en raison des incertitudes entourant le comportement des banques et des déposants, incertitudes que l'environnement actuel ne fait que renforcer. En cas de hausse des taux, la révision des taux d'intérêt appliqués aux dépôts dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie par contrat (ci-après dépôts sans échéance) et l'évolution des avoirs à vue que les banques détiennent auprès de la banque centrale sont particulièrement imprévisibles. En effet, le volume des dépôts sans échéance a pratiquement doublé depuis le début de la phase actuelle de taux bas. Les avoirs à vue que les banques détiennent à la BNS ont aussi considérablement augmenté et représentent actuellement une part importante des actifs de ces dernières. De plus, la dissociation entre la plupart des taux d'intérêts servis aux déposants et les taux d'intérêt du marché a encore renforcé le caractère incertain du réajustement des taux appliqués aux dépôts sans échéance en cas de forte hausse des taux d'intérêt1.

Dans un premier temps, nous comparerons les deux méthodes utilisées par la BNS pour mesurer l'exposition des banques suisses aux chocs de taux d'intérêt. Ensuite, nous expliquerons, en les illustrant, les principales raisons des différences majeures entre les deux méthodes dans l'environnement actuel des taux d'intérêt. Enfin, nous nous pencherons sur les principales incertitudes qui entourent actuellement l'évaluation du risque de taux d'intérêt dans le système bancaire suisse.

# Deux méthodes de mesure complémentaires: la valeur économique et les bénéfices

La BNS recourt à deux méthodes complémentaires, utilisées par la plupart des banques, pour mesurer l'exposition directe des banques aux évolutions défavorables des taux d'intérêt. La première méthode, appelée EVA, mesure la variation de la valeur économique des fonds propres d'une banque (economic value of a bank's equity, ou EVE) à la suite d'un changement soudain et durable du niveau général des taux d'intérêt. Nous approximons ici l'EVE d'une banque comme la valeur nette des flux de trésorerie résultant des actifs et des passifs (hors fonds propres de la banque) ainsi que des positions hors bilan, actualisée en fonction des taux d'intérêt sans risque correspondants. La méthode EVA mesure la variation de la valeur économique des fonds propres lorsque les taux d'intérêt utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie changent.

La deuxième méthode, appelée EA, mesure l'impact d'un scénario de taux d'intérêt sur le produit net des intérêts (NII) futur d'une banque pour un horizon temporel défini. Les variations des taux d'intérêt du marché affectent le NII futur d'une banque du fait des changements qui en résultent dans les intérêts versés et perçus sur les positions de la banque.

Les deux méthodes visent à déterminer l'exposition du produit des intérêts d'une banque aux variations des taux du marché, ce qui affectera en fin de compte le niveau des fonds propres de la banque. Toutefois, chaque méthode est axée sur des dimensions différentes du risque de taux d'intérêt. Les deux méthodes diffèrent en particulier dans leur prise en

# RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT: COMPARAISON ENTRE LES MÉTHODES EVA ET EA UTILISÉES À LA BNS

Tableau B2

		Tabload Da
	Méthode reposant sur la valeur économic ajoutée (EVA)	que Méthode reposant sur le bénéfice (EA)
Composantes de risque	Ecarts entre les contraintes de taux d'intérêt	Ecarts entre les contraintes de taux d'intérêt, risques affectant les marges
Scénario de taux d'intérêt	Choc de taux d'intérêt soudain et durable	Scénario dynamique de taux d'intérêt
Approche du bilan	Statique	Dynamique
Horizon	Jusqu'au moment du réajustement	Court à moyen terme
Canal par lequel le risque de taux d'intérêt affecte les fonds propres	Impact sur la valorisation	Impact sur les profits et les pertes

<sup>1</sup> L'incertitude s'accroît du fait que l'expérience récente en matière de révision des taux d'intérêt de ces positions ne devrait pas représenter un indicateur fiable pour les hypothèses de révision en cas de hausse importante des taux d'intérêt. En effet, les intérêts versés sur la plupart des dépôts sans échéance sont demeurés inchangés, alors que les taux d'intérêt du marché sont passés dans la zone négative. Cette faible sensibilité des taux d'intérêt devrait également s'appliquer en cas de hausse faible à modérée des taux. Par contre, la sensibilité des taux d'intérêt pourrait être particulièrement élevée en présence d'une augmentation plus importante des taux. Dans ce cas, les banques pourraient être contraintes d'adapter la rémunération des dépôts plus rapidement que dans le passé, afin de conserver une part suffisante des dépôts constitués pendant la phase de taux bas pour financer leurs actifs.

compte des effets dynamiques, dans leur exhaustivité et dans le canal par lequel elles considèrent que le risque de taux d'intérêt affecte les fonds propres (voir tableau B2).

La première différence majeure entre les deux méthodes utilisées par la BNS consiste en la prise en compte des effets dynamiques résultant des chocs de taux d'intérêt qui peuvent modifier au cours du temps le profil de risque du bilan d'une banque. La méthode EA modélise explicitement les variations des marges commerciales ou des profils d'échéances lors du renouvellement des positions arrivant à échéance, le comportement des clients et les déplacements que celui-ci induit entre catégories du bilan, ainsi que les mesures de gestion prises par les banques à la suite d'un choc de taux d'intérêt.

La méthode EVA ignore ces effets dynamiques étant donné qu'elle mesure les risques auxquels est exposée la valeur actualisée nette des flux de trésorerie d'une banque à partir des postes actuels du bilan. Elle se fonde donc sur l'hypothèse implicite selon laquelle les positions commerciales arrivant à échéance disparaissent du bilan et sont remplacées par des positions assorties de taux d'intérêt sans risque.

La deuxième différence majeure entre les deux approches concerne l'horizon temporel pris en compte dans la mesure du risque de taux d'intérêt. La méthode EVA est une mesure complète qui saisit les risques découlant des asymétries entre les contraintes de taux d'intérêt sur toute la durée de vie résiduelle des postes actuels du bilan. Par contre, la méthode EA saisit les risques qui auront un impact sur le NII pour l'horizon temporel du scénario de base pris en compte, qui est généralement de cinq ans au maximum. Par conséquent, en fonction de la structure des échéances des positions de la banque, il est possible que cette

approche néglige une part importante de l'exposition réelle de la banque au risque de taux d'intérêt.

Enfin, les deux méthodes se distinguent l'une de l'autre dans la façon dont elles évaluent l'incidence du risque de taux d'intérêt sur les fonds propres de la banque. La méthode EA mesure l'impact d'un choc de taux d'intérêt sur le niveau futur des fonds propres d'une banque en fonction des pertes et profits réalisés au fil du temps. La méthode EVA, quant à elle, évalue les effets de valorisation immédiats d'un choc de taux d'intérêt sur le niveau des fonds propres d'une banque comme si tous les postes du bilan étaient évalués à leur valeur de marché (fonds propres économiques). Cependant, comme la plupart des postes figurant au bilan des banques axées sur le marché intérieur sont comptabilisés à leur valeur nominale, les effets de valorisation n'ont qu'un faible impact immédiat sur les profits et les pertes tout comme sur les fonds propres réglementaires des banques<sup>2</sup>.

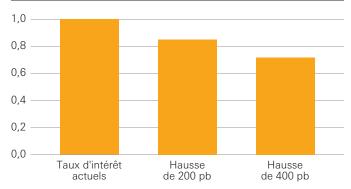
A elles deux, les méthodes EA et EVA offrent un tableau complémentaire – et parfois contradictoire – de l'exposition d'une banque au risque de taux d'intérêt. Tandis que la méthode EVA mesure l'effet de valorisation complet d'un choc de taux d'intérêt soudain et durable sur les fonds propres économiques d'une banque, la méthode EA mesure l'impact d'un scénario de taux d'intérêt sur les fonds propres futurs par l'intermédiaire des profits et des pertes, prenant en compte de nombreux effets dynamiques.

Analyse des principales différences entre les deux méthodes dans l'environnement actuel Nous illustrons l'évaluation fournie par les deux

### VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Valeur actualisée nette selon différents scénarios concernant les fonds propres tier 1, normalisée

Graphique B3

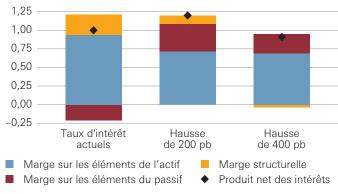


Source: BNS.

### PRODUIT NET DES INTÉRÊTS DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Simulation sur 5 ans selon différents scénarios, résultat normalisé par le produit net des intérêts aux taux d'intérêt actuels

Graphique B4



Source: BNS

<sup>2</sup> Cette constatation est valable dans le cadre des activités courantes. En cas de liquidation, il est toutefois possible que les effets de valorisation gagnent en pertinence.

méthodes dans l'environnement actuel en comparant l'impact estimé d'un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt sur le niveau global de l'EVE et du NII des banques axées sur le marché intérieur. Dans notre exposé, nous considérons deux chocs hypothétiques, résultant d'une hausse de respectivement 200 et de 400 pb par rapport au niveau actuel. Lors de l'interprétation des résultats, il est important de noter que l'impact individuel peut être différent de l'impact global sur les banques, tant en termes d'ampleur que de sens (positif ou négatif), et ce en raison des différences qui existent entre les structures des bilans et des opérations de couverture des différentes banques.

Traitement différent de l'impact d'un choc de taux d'intérêt au niveau des marges sur les éléments du passif des banques

Dans le cadre de la méthode statique EVA, les chocs de taux d'intérêt de respectivement 200 et 400 pb entraînent une diminution de la valeur actualisée nette des banques, évolution qui traduit l'écart d'échéances positif dans les portefeuilles actuels des banques. Un choc de 400 pb induirait une réduction de l'EVE d'environ 28% (voir graphique B3).

La méthode EA, quant à elle, fournit des résultats divergents de ceux de la méthode EVA pour le choc le moins important, et des résultats similaires, pour ce qui est du sens de variation, pour le choc plus important (voir graphique B4). Alors qu'un déplacement de 200 pb de la courbe actuelle des taux d'intérêt aurait pour effet d'accroître le NII des banques, une variation de 400 pb entraînerait une baisse de l'ordre de 10% du NII cumulé sur un horizon de cinq ans. L'impact d'un choc de taux d'intérêt sur le NII des banques dépend de l'ampleur et du sens (positif ou négatif) de cet effet sur les trois composantes de la marge d'intérêt des banques:

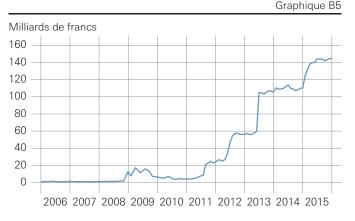
la marge sur les éléments de l'actif, la marge sur les éléments du passif et la marge structurelle (marge résultant de la transformation des échéances).

Premièrement, une hausse des taux d'intérêt entraînerait un repli de la marge structurelle, évolution reflétant l'écart d'échéances positif dans le portefeuille actuel des banques. Avec les deux méthodes, l'impact augmente proportionnellement à l'amplitude du choc de taux d'intérêt, étant donné que l'écart se creuse entre les taux d'intérêt bloqués sur les actifs et réajustés sur les passifs.

Deuxièmement, un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt aurait un effet positif important au niveau de la marge sur les éléments du passif. Cette marge est actuellement négative étant donné que la rémunération des dépôts n'a pas suivi les taux du marché dans la zone négative. En conséquence, dans le cas d'un choc faible à modéré, comme une hausse de 200 pb, il est probable que les taux d'intérêt appliqués aux dépôts de la clientèle affichent une progression moindre, ou plus lente, que les taux d'intérêt du marché. Cela permettrait aux marges sur les éléments du passif des banques de se reconstituer et de renouer avec des valeurs positives. Une fois ces marges rétablies, cet effet n'augmenterait pas davantage en cas de choc de taux d'intérêt plus important<sup>3</sup>.

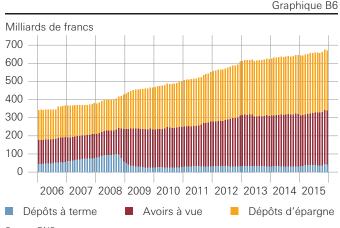
Troisièmement, en cas de hausse des taux d'intérêt, la marge sur les éléments de l'actif diminuerait. Cela tient au fait que les marges sur les prêts hypothécaires et les autres prêts ont augmenté depuis l'introduction

### AVOIRS À VUE DÉTENUS À LA BNS PAR LES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR



Source: BNS.

## ENGAGEMENTS DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR ENVERS LA CLIENTÈLE



Source: BNS

<sup>3</sup> En fait, dans le cas de chocs plus importants, la marge sur les éléments du passif augmenterait même moins fortement que dans le cas d'une hausse des taux de 200 points de base. Cela s'explique par le nombre plus élevé de dépôts à vue et de dépôts d'épargne qui seraient vraisemblablement transformés en positions à terme assorties de marges plus faibles.

du taux d'intérêt négatif et que l'on peut supposer qu'elles retrouveront leur niveau antérieur dès que les taux d'intérêt redeviendront positifs.

Globalement, en cas de hausse faible à modérée des taux d'intérêt, l'impact positif sur le NII induit par le rétablissement de la marge sur les éléments du passif ne serait que partiellement neutralisé par les réductions de la marge sur les éléments de l'actif et de la marge structurelle, et le NII s'accroîtrait donc. A la suite d'une variation de 200 pb des taux d'intérêt, la marge d'intérêt des banques progresserait de quelque 20 pb et atteindrait des niveaux qui n'ont plus été observés depuis 2010 environ (voir graphique 16 dans le chapitre 3). Cependant, en cas de choc plus important, la réduction supplémentaire de la marge structurelle l'emporterait sur l'effet positif du rétablissement des marges sur les éléments du passif et se traduirait par une diminution du NII. Sous l'effet d'un repli sensible de leur marge structurelle, en particulier au cours des premières années suivant le choc, une variation de 400 pb des taux d'intérêt entraînerait un recul de la marge d'intérêt des banques de près de 20 pb par rapport à leur bas niveau actuel.

Contrairement à la méthode EA, la méthode EVA ne tient pas compte des avantages découlant du retour en zone positive de la marge sur les éléments du passif. Dans le contexte actuel, la méthode EVA a donc tendance à surestimer l'exposition des banques à un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt. Etant donné le volume des positions présentant actuellement une marge négative, cet effet est important, du moins dans l'hypothèse d'un choc faible à modéré.

Traitement différent des variations au niveau des bilans bancaires induites par les liquidités Dans l'environnement actuel, une autre différence entre les deux méthodes est liée aux changements de taille et de composition des bilans bancaires susceptibles de se produire à la suite d'un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt.

Ces dernières années, les réserves de liquidités détenues par les banques axées sur le marché intérieur auprès de la banque centrale (avoirs à vue à la BNS) ont fortement augmenté, passant d'environ 1 milliard de francs en 2006 à quelque 140 milliards, ou 14% des actifs bancaires, fin 2015 (voir graphique B5). Dans le même temps, le rendement des liquidités bancaires a pratiquement été réduit à zéro4.

En cas de hausse des taux d'intérêt, tant la rémunération que le volume de ces positions pourraient être affectés. Premièrement, les banques bénéficieraient de rendements plus élevés sur les

liquidités qu'elles détiennent actuellement sous forme de réserves sur des comptes de virement auprès de la banque centrale - soit directement si ces réserves sont rémunérées, soit indirectement via des investissements dans d'autres actifs5. Dans la mesure où ces rendements augmentent plus rapidement que les taux d'intérêt appliqués aux dépôts de la clientèle servant à financer ces positions, le NII et l'EVE des banques bénéficieraient d'une telle évolution, ce qui réduirait en conséquence l'impact négatif global d'un choc de taux d'intérêt sur les banques. Les deux méthodes permettent de saisir cet effet<sup>6</sup>.

Deuxièmement, les liquidités détenues par les banques - et, par là même, la taille des bilans bancaires pourraient diminuer. Cela serait par exemple le cas si la banque centrale émettait des titres (par exemple des Bons de la BNS) pour normaliser les conditions monétaires<sup>7</sup>. En supposant que les banques ne soient pas les seules à détenir ces titres mais que ceux-ci soient également détenus par d'autres investisseurs, les bilans des banques se réduiraient dans la mesure où ces investisseurs retireraient leurs dépôts pour acheter les titres émis par la banque centrale<sup>8</sup>.

Plus la part de titres de ce type détenus par le secteur non bancaire est élevée, plus le NII de ces banques découlant de ces positions est bas. Si la méthode EA tient explicitement compte de cet effet, ce n'est pas le cas de la méthode EVA. En raison de sa nature statique, cette dernière se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la taille des bilans bancaires demeure inchangée. Par conséquent, elle surestime le volume des réserves de liquidités des banques dont la rémunération augmenterait en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, compte tenu des importantes réserves de liquidités actuellement détenues dans le secteur bancaire, la méthode EVA tend à sous-estimer l'exposition réelle des banques à une hausse des taux d'intérêt. En cas de choc résultant d'une hausse faible à modérée des taux d'intérêt, cet effet devrait être surcompensé par les bénéfices découlant du rétablissement de la marge sur les éléments du passif discutée plus haut.

7 L'émission de titres est un instrument fréquemment utilisé par les banques

y sont mentionnées, selon lesquelles le secteur non bancaire a acheté, pour des montants importants, des Bons de la BNS émis en 2010 et en 2011 afin

d'absorber ses réserves excédentaires.

<sup>4</sup> Les liquidités bancaires englobent, d'une part, les réserves de liquidités détenues sur des comptes de virement auprès de la banque centrale et, d'autre part, d'autres actifs liquides,

<sup>5</sup> Voir Berentsen, Kraenzlin et Müller (2015), «Exit Strategies and Trade Dynamics in Repo Markets», SNB Working Papers 9/2015, pour une présentation des instruments par lesquels les banques centrales peuvent contrôler les taux d'intérêt dans une situation d'excédent structurel de liquidités

Au sens strict, la méthode EVA n'inclut les marges que jusqu'au moment du réajustement des taux, et elle ne tient donc compte qu'en partie de la différence entre la hausse des rendements sur les réserves de liquidités et la hausse de rémunération des avoirs de la clientèle. En revanche, la méthode EA tient compte de l'augmentation des marges pendant toute la période du scénario

centrales pour absorber les excédents de liquidités. Les pensions de titres ou les swaps de devises visant à absorber les liquidités, la rémunération de dépôts par la banque centrale ou la vente d'actifs sont d'autres instruments possibles Voir Berentsen, Kraenzlin et Müller (2015), «Exit Strategies and Trade Dynamics in Repo Markets», SNB Working Papers 9/2015, et les références qui

Principales incertitudes dans l'environnement actuel Dans l'environnement actuel, il convient de souligner deux sources majeures d'incertitude en lien avec la quantification du risque de taux d'intérêt et les variables utilisées à cette fin.

Premièrement, la réaction des banques et des clients à un choc de taux d'intérêt présente un caractère incertain, notamment en ce qui concerne la vitesse et l'étendue de l'ajustement des taux d'intérêt sur les dépôts sans échéance et/ou la transformation de ces dépôts en d'autres produits ou leur transfert vers d'autres banques. Ces incertitudes ont des implications à la fois sur le NII et sur l'EVE.

Environ la moitié des montants actuellement immobilisés dans les dépôts sans échéance ont été placés pendant la période de taux bas (voir graphique B6). Si les taux venaient à augmenter, ces dépôts pourraient soit être transformés en dépôts à terme – généralement mieux rémunérés – soit, comme nous l'avons indiqué plus haut, être rapidement retirés et convertis dans d'autres placements, eux aussi mieux rémunérés. Cela renforcerait la pression exercée sur les banques pour qu'elles adaptent les taux d'intérêt versés sur les dépôts. L'étendue et la rapidité de ces ajustements ne sont toutefois pas connues ex ante. De plus, dans les conditions monétaires actuelles, les expériences récentes de révision des taux d'intérêt de ces positions ne devraient pas fournir des indications fiables pour les hypothèses de révision en cas de choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt.

Le graphique 18 présente la pertinence des hypothèses relatives aux contraintes de taux d'intérêt de ces positions dans le cas de la méthode EVA. Ce graphique montre que le risque de taux d'intérêt calculé à l'aide des hypothèses émises par les banques (courbe bleue) est nettement inférieur au niveau du risque de taux d'intérêt calculé d'après des hypothèses fixes de modélisation, c'est-à-dire constantes au cours du temps et identiques pour toutes les banques (courbe rouge). Cela est dû au fait que les banques appliquent en moyenne des contraintes de taux d'intérêt supérieures à celles des hypothèses fixes pour les dépôts sans échéance<sup>9</sup>.

Ces hypothèses ont aussi un impact significatif pour la méthode EA. Si les taux d'intérêt augmentaient plus fortement sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne et/ou si ces positions étaient davantage converties en dépôts à terme assortis d'une marge plus faible, la marge sur les éléments du passif diminuerait. En conséquence, l'impact positif d'un choc de taux

d'intérêt de 200 pb sur le NII diminuerait, tandis que l'impact négatif d'un choc de 400 pb augmenterait.

Deuxièmement, une autre incertitude importante, étroitement liée à la première, en cas choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt réside dans l'impact potentiel sur les bilans bancaires de la résorption de liquidités excédentaires par les banques centrales. Comme nous l'avons souligné, l'émission de titres par la banque centrale afin de résorber les liquidités excédentaires pourrait entraîner une contraction des bilans bancaires dès lors que les déposants retireraient leurs avoirs pour acheter ces titres. L'impact sur le NII des banques serait négatif.

Dans l'hypothèse d'un écart positif entre l'intérêt perçu sur ces positions et celui versé sur les dépôts qui les financent, il en découle une contribution importante au NII des banques axées sur le marché intérieur. Plus la part des titres émis par la banque centrale finalement détenue par le secteur non bancaire serait élevée, plus le NII supplémentaire revenant aux banques via ce canal serait faible en cas de choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt.

Cependant, cette part, et par là même l'étendue de la contraction des bilans bancaires, sont incertaines, tout comme le montant du NII supplémentaire dont bénéficieraient en fin de compte les banques. En dernière analyse, cette part dépend largement du comportement des déposants et des taux d'intérêt appliqués par les banques sur les dépôts de la clientèle.

<sup>9</sup> L'élargissement de l'écart entre les deux courbes du graphique 18 a deux explications. Tout d'abord, les banques ont enregistré une forte croissance des engagements sur lesquels elles appliquent une contrainte de taux d'intérêt supérieure à celle des hypothèses fixes de modélisation. Ensuite, de nombreuses banques ont adapté leurs hypothèses ces dernières années, partant d'une contrainte de taux plus longue.

#### Editeur

Banque nationale suisse Stabilité financière Case postale CH-8022 Zurich Téléphone +41 58 631 31 11

#### Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

# Informations complémentaires snb@snb.ch

# Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque Case postale, CH-8022 Zurich Téléphone +41 58 631 11 50 Fax +41 58 631 50 48 E-mail: library@snb.ch

#### Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, Publications.

#### Conception

Interbrand AG, Zurich

#### Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

#### Publication

Juillet 2016

ISSN 1662-727X (version imprimée) ISSN 1662-7288 (version électronique)

#### Internet

www.snb.ch



#### Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. L'analyse porte sur les grandes banques et sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières sont des banques dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de prêts octroyés en Suisse ou qui jouent un rôle capital sur le marché suisse des dépôts. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2016.

#### Copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

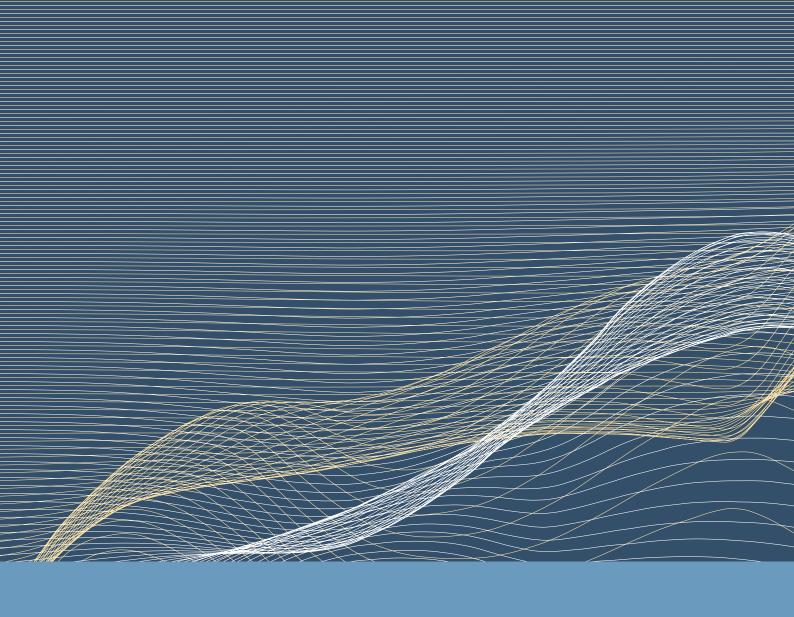
Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

#### Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Berne et Zurich 2016





SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK BANQUE NATIONALE SUISSE BANCA NAZIONALE SVIZZERA BANCA NAZIUNALA SVIZRA SWISS NATIONAL BANK